



## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

—

**JEUDI 19 JUIN 2025**

|                                                                                                                                                                                                                           |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. PROJETS PORTÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME) – MANDAT 2024 - 2025 .....                                                                                                                                   | 5  |
| 2. APPEL D'ÉPINAY-SOUS-SENART .....                                                                                                                                                                                       | 8  |
| 3. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL – INDEMNISATION ASSURANCE SUITE AUX INONDATIONS DU 17 OCTOBRE 2024 .....                                                                                                                      | 8  |
| 4. SIGNATURE D'UN PROJET PARTENARIAL D'AMÉNAGEMENT AVEC L'ÉTAT ET LA MÉTROPOLE DE LYON RELATIF À LA REQUALIFICATION DES ESPACES, L'ADAPTATION DES USAGES ET LA RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DANS LA VALLÉE DU GIER ..... | 9  |
| 5. DEMANDE DE SUBVENTION À LA MÉTROPOLE DE LYON DANS LE CADRE DE L'AIDE À L'INVESTISSEMENT 2025 .....                                                                                                                     | 12 |
| 6. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE PROJET D'ÉTUDE DE DIAGNOSTIC GLOBAL SUR L'ENSEMBLE IMMOBILIER LES ÉTOILES DE RENAUDIE .....                                                                                             | 14 |
| 7. CONVENTION AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE LYON MÉTROPOLE SAINT-ÉTIENNE ROANNE .....                                                                                                                        | 15 |
| 8. MISE À DISPOSITION À LA VILLE DE GIVORS DE REZ-DECHAUSSEE COMMERCIAUX APPARTENANT À LA MÉTROPOLE DE LYON DANS LE CADRE DU PROJET DE TERRITOIRE .....                                                                   | 16 |
| 9. CONVENTION AVEC LA MÉTROPOLE DE LYON POUR LE FINANCEMENT DU POSTE DE MANAGER DE CENTRE-VILLE .....                                                                                                                     | 18 |
| 10. DÉNOMINATION DE LA CRÈCHE MUNICIPALE – LA RUCHE ENCHANTÉE .....                                                                                                                                                       | 19 |
| 11. APPROBATION D'UNE GESTION EN RÉGIE DIRECTE DE LA NOUVELLE CRÈCHE LA RUCHE ENCHANTÉE SITUÉE 2 RUE EUGENE POTTIER .....                                                                                                 | 20 |
| 12. RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES CRÈCHES MUNICIPALES DE LA VILLE ...                                                                                                                                                   | 21 |
| 13. MISE EN PLACE DU BONUS ATTRACTIVITÉ CAF POUR LE PERSONNEL EN ACCUEIL COLLECTIF DE LA PETITE ENFANCE .....                                                                                                             | 21 |
| 14. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT (ANS) POUR LES TERRAINS SPORTIFS DES VERNES .....                                                                                                         | 22 |
| 15. SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS .....                                                                                                                                                                    | 22 |
| 16. SUBVENTIONS DE PROJETS CONTRAT DE VILLE, POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOUVELLEMENT URBAIN .....                                                                                                                         | 23 |
| 17. SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA SAUGE .....                                                                                                                                                                             | 25 |
| 18. MISE A DISPOSITION DU TERRAIN DE LA RUE DU BOURG A L'ASSOCIATION LES INCROYABLES COMESTIBLES .....                                                                                                                    | 26 |
| 19. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UNICEF .....                                                                                                                                                                         | 26 |
| 20. RENOUVELLEMENT DU DON D'ARBRES AUX GIVORDINS .....                                                                                                                                                                    | 26 |
| 21. CONVENTION ENTRE LA VILLE DE GIVORS ET LE SYNDICAT DE MISE EN VALEUR, D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU BASSIN VERSANT DU GARON (SMAGGA) POUR LA RÉALISATION D'UNE ŒUVRE DE STREET ART .....                             | 27 |





|                                                                                                                                                                   |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 22. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION CONCORDIA ET LA COMMUNE DE GIVORS RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'UN CHANTIER INTERNATIONAL EN JUILLET 2025 ..... | 28 |
| 23. CONVENTION DE PARTENARIAT – INTERVENANTE SOCIALE AU COMMISSARIAT DE POLICE NATIONALE DE GIVORS/GRIGNY – ANNÉE 2025 .....                                      | 29 |
| 24. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE DONNÉES RELATIVES AU SUIVI DE L'OBLIGATION SCOLAIRE .....                                                                 | 30 |
| 25. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE LA RAMA.....                                                                                   | 31 |
| 26. MISE À JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'AQUAVILLAGE .....                                                                                                     | 34 |
| 27. REMBOURSEMENT EXCEPTIONNEL D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES .....                                                                                                    | 35 |
| 28. MISE À JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS ET DES LOISIRS (EMSL) .....                                                               | 35 |
| 29. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES .....                                                                                         | 35 |
| 30. SAGIM, RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024.....                                                                                                                           | 36 |
| 31. CCSPL – ÉTAT DES TRAVAUX 2024.....                                                                                                                            | 36 |
| 32. EMPLOIS NON PERMANENTS.....                                                                                                                                   | 36 |
| 33. TABLEAU DES EMPLOIS .....                                                                                                                                     | 37 |
| 34. RIFSEEP – RÉÉVALUATION DES PLAFONDS IFSE .....                                                                                                                | 37 |

*La séance est ouverte à 19h00*

*Sous la présidence de M. Mohamed BOUDJELLABA, Maire de Givors.*

**M. LE MAIRE.** – Je vous propose de débiter le Conseil. Il est 19h01. Je rappelle à tous que la séance est filmée et je tiens à saluer les Givordines et Givordins qui nous regardent. Je demande à l'administration de faire l'appel nominal des conseils municipaux.

*(Il est procédé à l'appel.)*

#### 35 conseillers sont en exercice

##### Étaient présents :

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETU ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabih LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Solange FORNENGO ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Robert JOUVE ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Madame Josiane BONNET ; Monsieur Alipio VITORIO ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Dounia MEFTAH ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Monsieur Gaël BON ; Monsieur Thomas KUNESCH (en retard) ;



Monsieur Ali SEMARI ; Madame Yamina KAHOUÏ ; Monsieur Hocine HAOUES ; Monsieur Abdel YOUSFI ; Madame Sonia BRAHMI ; Monsieur Fabrice RIVA.

Absents représentés :

Madame Françoise BATUT, procuration à Madame Florence MERIDJI ;

Madame Nathalie BODARD, procuration à Monsieur Fabrice RIVA

Madame Zafer DEMIRAL, procuration à Madame Dounia MEFTAH.

Absents :

Madame Edwige MOIOLI (excusée), Monsieur Jean-Pierre GUENON (excusé)

**Le quorum est atteint.**

- **32 votants pour la première délibération**
- **33 votants à partir de la deuxième délibération (pouvoir de Madame Zafer DEMIRAL)**

**M. LE MAIRE.** – Chers collègues, le quorum étant atteint, je propose d'ouvrir la séance et de désigner comme secrétaire de séance Madame MERIDJI.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? C'est voté.

Je vous demande d'approuver aussi le procès-verbal du Conseil municipal du 27 mars 2025. Y a-t-il des votes contre ?

Monsieur RIVA et Madame BODARD, vous avez une intervention ?

**M. Fabrice RIVA.** – Je vous remercie. Bonjour à tous. Bonjour au Conseil municipal des enfants.

J'ai des remarques concernant ce PV, une remarque concernant la réponse apportée par Madame FRETU à la question que j'avais posée à propos de la délibération n° 3 sur le montant des frais engagés en 2024 au titre de la protection fonctionnelle votée début 2023 au profit du Maire. Nous n'avons toujours pas reçu la réponse écrite promise par Madame FRETU en réponse à notre question telle que mentionnée dans le PV.

Ma seconde remarque concerne la transcription des échanges relative à la délibération n° 11 qui figure dans ce PV. Une partie de l'intervention que j'ai prononcée et qui figure dans l'enregistrement vidéo du Conseil municipal disponible en ligne n'a pas été transcrite dans le PV comme n'ont pas été mentionnés les propos du Maire qui prétendaient que mon intervention n'avait pas de lien avec la délibération. Le fait que mon micro ait été coupé par le Maire avant de procéder au vote de cette délibération n'est pas non plus mentionné dans ce PV. Or, cet abus de pouvoir du Maire entaché d'illégalité de vote de cette délibération et la dissimulation des preuves que constitue ce PV constituent donc un faux en écriture publique auxquelles nous ne pouvons que nous opposer en manifestant notre vive désapprobation de ce contenu. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** – Vous avez eu une réponse écrite cet après-midi par mail, exactement à 14h30.

Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y a pas d'intervention, je passe au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Monsieur RIVA et Madame BODARD, son pouvoir, ne prennent pas part au vote.

Le procès-verbal est voté.

Le PV du Conseil municipal du 27 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

N° 1

**PROJETS PORTÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME) – MANDAT 2024 - 2025**

**M. LE MAIRE.** – Première délibération : projet porté par le Conseil municipal des enfants pour le mandat 2024-2025, le rapporteur étant Isabelle FERNANDES. Je vous propose de suspendre le Conseil et d'appeler les membres du Conseil municipal des enfants à venir nous rejoindre, s'installer à notre place et nous présenter les projets.

Avant qu'ils s'installent, je rappelle que c'est la deuxième année que nous faisons cela. Il s'agit d'un vrai moment de démocratie et de partage avec nos enfants. Madame la Maire, venez donc à mes côtés. Madame Fernandes, il va falloir que vous veniez également.

Je voudrais également remercier les services et les parents qui sont présents et qui accompagnent les enfants tout au long de l'année. Les enfants s'en souviendront toute leur vie, c'est une manière de faire un acte démocratique à leur âge. J'aurais apprécié avoir cette chance. Tout le monde est installé ?

*Suspension de séance*

**RASOUL Teym** – Monsieur le Maire, les élus et tous les Givordins, bonsoir à tous.

Nous allons vous présenter notre projet sur les équipements sportifs dans les écoles. Nous aimerions améliorer nos écoles et nos cours de récréation pour qu'elles soient plus agréables, plus accueillantes, et mieux adaptées à nos besoins. Nous proposerons plusieurs idées concrètes :

**ARIBI Hamza** –

- Installer plus d'équipements sportifs, un city stade, des ballons, des raquettes, etc.
- Aménager des espaces de détente dans la cour avec des tables, des chaises fixes pour se reposer ou discuter calmement ;
- Créer des potagers pour apprendre à jardiner et mieux respecter la nature.

**KHELADI Assya** – Nous nous engageons à prendre soin du matériel qui sera mis à disposition. Pour mieux comprendre les besoins de tout élève, un questionnaire sera distribué dans les écoles de Givors afin de recueillir l'avis des enfants sur le quotidien à l'école.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, nous avons besoin de vous pour réaliser ce projet qui nous tient tant à cœur.

**BEKHAK Jassem** – Bonsoir à tous. Nous avons besoin de vous pour faire de nos écoles et de nos quartiers des lieux plus agréables et plus propres. Notre projet, c'est d'inviter tous les élèves volontaires à rejoindre la brigade de propreté dont le but est de :

- garder les cours de récréation propres ;
- participer à des événements organisés dans la ville ;
- organiser trois grands nettoyages par an ;
- lancer un concours sur le thème de la propreté.

Chaque classe devra inscrire au moins deux élèves en s'adressant directement aux enseignants. Avec l'aide de tous, nous pouvons améliorer nos lieux de vie, des aires de jeux aux trajets que nous empruntons chaque jour. Merci de m'avoir écouté.



**BOUGHALMI Sondess** – Bonsoir, chers Givordins et chères Givordines. Nous avons un autre super-projet à vous présenter : des recettes de pâtisseries sans sucre. Ce projet nous tient à cœur, car il peut aider des personnes diabétiques et permettre à tout le monde de rester en bonne santé : les enfants, les parents et même les grands-parents. Nous avons imaginé plusieurs recettes faciles à réaliser à la maison, sans sucre ajouté. Elles seront filmées et partagées sur YouTube ou Facebook pour que vous puissiez le refaire chez vous avec votre famille. Nous espérons que ce projet vous plaira et que vous auriez envie de cuisiner avec nous.

**AZZOUZ Kheira** – Nous souhaiterions aussi organiser une journée sport pour tous afin de rassembler petits et grands autour du sport et de la convivialité. Merci de nous avoir écoutés. Nous sommes fiers de vous avoir présenté notre projet. Au nom de tous les membres du CME, je vous remercie pour votre écoute et votre soutien. Bonne soirée à toutes et à tous.

*Applaudissements*

**M. LE MAIRE.** – Je suis très fier de la jeunesse givordine. On a des remplaçants. Nous pouvons compter sur eux, ils sont déjà là. Je suis très fier de cet acte de citoyenneté, du travail réalisé. Maintenant, vous allez rester à nos côtés, on va reprendre la séance. Madame Fernandes va présenter la délibération à l'ensemble des Conseillers municipaux. Les Conseillers vont ensuite voter et nous verrons s'ils approuvent vos projets.

Je vous propose donc de reprendre la séance.

*Reprise de la séance*

**Mme Isabelle FERNANDES.** – Bonsoir à tous.

Pour vous synthétiser les trois grands projets que les élus du Conseil municipal des enfants viennent de vous présenter, il y a donc : repenser les cours d'école. À cet effet, les élus souhaitent engager une démarche de consultation auprès de leurs camarades de l'ensemble des écoles élémentaires pour justement recueillir leurs perceptions, leurs souhaits sur ces espaces, quels équipements et quels modes d'animation de ces temps de récréation.

Ensuite, il y a le projet de la prévention santé pour tous sur deux axes : à la fois le développement de la pâtisserie sans sucre sur lequel ils vous ont dit qu'ils feraient et qu'ils proposeraient un certain nombre de recettes et avec une recette filmée, et encourager la pratique sportive. Cette pratique sportive, c'est mettre en place des séances de gymnastique douce, accessible à tous, animées dans les espaces publics. En l'occurrence, les enfants ont eu l'idée d'avoir des temps mensuels, une fois par mois.

Enfin, améliorer le cadre de vie et sensibiliser au respect de l'environnement dans une approche et parce qu'ils sont toujours soucieux de valoriser la Ville, les enfants souhaitent donc mobiliser leurs camarades d'école et les habitants de leur quartier au respect des espaces publics pour qu'ils maintiennent un environnement de jeux toujours propre et plus sécurisé jusqu'aux abords des écoles.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre les projets proposés par le CME et à allouer un budget auxdits projets conformément aux conditions exposées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces projets ;
- de dire que les dépenses seront imputées au budget communal.

Merci.

**M. LE MAIRE.** – Monsieur RIVA.



**M. Fabrice RIVA.** – Merci de me donner la parole. Bonjour les enfants.

Je tiens à vous féliciter pour vos actions. Effectivement, les trois idées sont très bonnes. En tant que membre des élus d'opposition, j'aurais une petite remarque à vous faire et j'attendrais une petite réponse de votre part. En tout cas, c'est un souhait.

C'est très bien de vouloir préserver et entretenir notre ville et on sait très bien que lorsqu'on jette des déchets dans la nature ou à côté de chez soi, cela nuit à notre cadre de vie. Ce qu'il faut savoir, c'est que pour la collectivité, quand un déchet est mis à la poubelle, il coûte 80 € la tonne, quand il est jeté dans la nature, il coûte aux contribuables givordins 1 000 € la tonne. Donc, c'est énorme et le travail que vous allez faire va permettre de faire beaucoup d'économies pour les contribuables et puis pour sauvegarder votre cadre de vie.

La petite remarque que je voulais vous faire, c'est sur votre concours. J'étais président d'une association où on s'engageait justement à préserver la nature et ramasser beaucoup de déchets et l'idée que je voulais vous lancer, c'est en fait dans votre concours, plutôt que de faire une prime pour celui qui ramasse le plus de déchets, qui a posé le plus à la fin de votre opération, ça serait : celui qui gagne en fait, c'est celui qui en trouve le moins, pourquoi ? Parce que ça veut dire que vous avez bien fait le travail avant et qu'il n'y a plus déchets dans la ville.

Voilà, je vous félicite encore pour vos actions. Bravo.

**M. LE MAIRE.** – Monsieur HAOUES.

**M. Hocine HAOUES.** – Je tenais particulièrement à vous remercier de vous être intéressés à ces questions et vous féliciter pour le projet que vous avez monté en collaboration avec les adultes qui vous accompagnent. Votre projet de ramasser les déchets, je vous en félicite parce que vous êtes les messagers et les ambassadeurs pour les adultes. Effectivement, des fois les adultes ne montrent pas leur exemple et justement, le fait que vous, vous montrez l'exemple, ça va, entre guillemets – même si on n'a pas tout le temps besoin – culpabiliser les adultes qui eux, justement, devraient vous montrer l'exemple et je vous félicite vraiment pour tout ce que vous allez faire.

**M. LE MAIRE.** – Merci.

**Mme Isabelle FERNANDES.** – Je voulais juste apporter une précision sur le concours. Ce n'est peut-être pas bien exprimé ou rédigé, mais il ne s'agit pas d'avoir une promotion ou à celui qui ramasse le plus de déchets, il s'agit de préserver les quartiers, donc entre deux ramassages d'en avoir le moins possible c'est ce à quoi ils ont réfléchi.

**M. LE MAIRE.** – Merci pour la précision. Madame FORNENGO.

**Mme Solange FORNENGO.** – Monsieur le Maire vous a déjà félicités amplement pour votre engagement. Je voudrais le faire aussi au nom de la majorité, pour le groupe Construisons ensemble, vous dire combien on est fiers d'avoir de jeunes gens comme vous qui sont capables de s'engager comme ça pour leur ville. On sait que la vie d'élu n'est pas un long fleuve tranquille, c'est souvent pas très facile et surtout, je forme le vœu que vous soyez vraiment des ambassadeurs auprès de vos collègues, auprès de tous ceux avec qui vous effectuez votre scolarité. Encore un grand, grand merci.

**M. LE MAIRE.** – Merci pour vos interventions. Encore une fois, je voudrais renouveler le fait que je suis très fier et parce que c'est un acte de citoyenneté et aussi de démocratie. Merci à vous pour tout le travail que vous avez fait cette année parce que l'année prochaine, il y aura une autre promotion. Encore merci aux parents d'avoir accompagné tout au long de l'année vos enfants au sein de la Ville et dans les différentes manifestations auxquelles ils ont participé. Et sans les services, on n'aurait pas pu faire autant que de propositions. Merci à vous tous.

Je vous propose de passer au vote : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?



Mes chers élus, votre délibération a été votée à l'unanimité. Toutes mes félicitations.

*Applaudissements*

**Le projet du CME est adopté à l'unanimité.**

**M. LE MAIRE.** – Nous allons pouvoir mettre en œuvre vos projets. Merci à vous tous. Merci, Madame Fernandes, pour tout le travail que vous avez fait.

**N° 2**

### **APPEL D'ÉPINAY-SOUS-SENART**

**M. LE MAIRE.** – La deuxième délibération est un vœu présenté par la majorité municipale. Le rapporteur est Monsieur RAHMOUNI.

**M. Foued RAHMOUNI.** – Bonsoir à toutes et à tous, chères Givordines et chers Givordins.

J'ai la chance au nom de la majorité municipale de vous proposer le vote du vœu suivant pour la pérennité de la politique de renouvellement urbain d'une part et une continuation du financement de la programmation sociale du Contrat de Ville d'autre part, très fortement diminué en cette année 2025.

Considérant les inégalités territoriales se creusant et que la situation dans les quartiers se dégrade,  
Considérant que l'éducation, l'accès à la culture, au sport, à l'emploi sont autant de leviers pour donner à chacun la possibilité de s'émanciper comme citoyen et d'accéder à de l'autonomie dans ses choix de vie,

Considérant l'aggravation des conditions de vie dans nos quartiers et le droit de chacun à vivre en bonne santé, en sécurité, dans des conditions décentes, et enfin,

Considérant la nécessité de travailler sur le renouvellement urbain de nos quartiers, y compris la mixité sociale et fonctionnelle pour que les habitantes et les habitants des quartiers prioritaires ne soient plus les premières victimes d'une paupérisation des logements et de leur cadre de vie,

Je vous propose chers collègues du Conseil municipal de voter et de vous joindre à l'appel d'Épinay-sous-Sénart interpellant le gouvernement pour que dans la durée soient pris en compte les enjeux liés aux quartiers prioritaires ainsi qu'à l'égalité territoriale.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** – Merci. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité. Merci.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**N° 3**

### **PROTOCOLE TRANSACTIONNEL – INDEMNISATION ASSURANCE SUITE AUX INONDATIONS DU 17 OCTOBRE 2024**

**Mme Nabiha LAOUADI.** – Bonsoir à toutes et à tous.

Lors des inondations du 17 octobre 2024, plusieurs équipements municipaux ont été touchés. Nous avons le gymnase Anquetil, le Palais des sports Allende, la piste d'athlétisme, différents terrains de pratique sportive et le moulin Madiba. La Ville a mis en place des mesures conservatoires afin de remettre en état le plus rapidement possible les équipements pour les usagers, pour les Givordins et





Givordines. Afin de garantir une indemnisation à hauteur des dégâts, la Ville s'est rapprochée d'un expert d'assuré. Le montant total des indemnités sinistres a été évalué à 1 119 547 €. Afin de faciliter la gestion de ce sinistre, la Ville et notre assureur qui est GROUPAMA, nous nous sommes réunis et on a convenu d'un protocole transactionnel à hauteur de 903 495,63 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'accepter le protocole transactionnel. Merci.

**M. LE MAIRE.** – Merci, Madame LAOUADI. Monsieur RIVA.

**M. Fabrice RIVA.** – Merci, Monsieur le Maire.

On l'a vu lors du vote du budget que vous aviez eu des remboursements d'assurance et on a vu dans la section investissement que vous aviez moins investi sur des biens dégradés que ce que les assureurs vous avaient remboursé. Là, on trouve que 216 000 €, ce n'est pas anodin, pourquoi la Ville s'assoit dessus ? Il suffit de faire son travail, même si ça dure deux ans, je pense que les investissements seront faits pour réparer la Ville. Nous allons voter contre, on n'est pas d'accord de perdre 216 000. Vous nous dites souvent que 3 000-4 000 €, c'est beaucoup d'argent, 216 000 €, c'est beaucoup d'argent aussi Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE.** – La question n'est pas de perdre de l'argent, mais d'avoir l'argent pour pouvoir réaliser les travaux. Nous n'avons peut-être pas la capacité de réaliser ces travaux sous deux ans, nous avons donc négocié le meilleur accord avec l'assurance. L'assureur nous verse directement la somme et nous réaliserons ces travaux au fur et à mesure. Même avec cet accord et cette indemnité immédiate, nous ne réaliserons pas tout cette année car nous n'en avons pas la capacité. Il faut des techniciens pour faire des demandes de devis.

Nous ne pouvons donc pas dire qu'on s'assoit d'une certaine manière sur 200 000 €, car nous n'aurions peut-être pas eu la capacité d'engager les frais et de les utiliser deux ans plus tard. C'est la réalité administrative. Nous avons donc essayé de trouver le meilleur compromis avec un versement immédiat, sans facture, sans considérer la vétusté pour que nous fassions les réparations au fur et à mesure.

Je prends un exemple basique : si des ballons d'handball ont été détériorés, avec cet accord nous ne sommes pas obligés de racheter exactement les mêmes et d'en présenter les factures. Nous pourrions dépenser cet argent autrement, car nous avons d'autres besoins et que, en l'occurrence, nous n'avons pas de club de handball. Sans cet accord, nous aurions dû avoir la capacité de faire les travaux dans les temps impartis et en présentant toutes les factures. Avec cet accord, nous recevons une somme que nous pourrions dépenser comme nous le souhaitons, notamment pour réparer les choses qui nous semblent les plus importantes en fonction de nos capacités à le faire.

Tout a été dit ? Je passe au vote : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Deux votes contre : Monsieur RIVA et Madame BODARD.

**Le rapport est adopté à la majorité.**

#### N° 4

### **SIGNATURE D'UN PROJET PARTENARIAL D'AMÉNAGEMENT AVEC L'ÉTAT ET LA MÉTROPOLE DE LYON RELATIF À LA REQUALIFICATION DES ESPACES, L'ADAPTATION DES USAGES ET LA RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DANS LA VALLÉE DU GIER**

**M. LE MAIRE.** – Le PPA, c'est un projet partenarial d'aménagement qui nous permet avec l'État et la Métropole d'avoir des financements sur une durée de 15 ans pour requalifier nos espaces, adapter nos usages et réduire les vulnérabilités dans la vallée du Gier. Cela représente pour la Commune pour l'année 2025-2026 un volume de total de financement de 1 070 000 € répartis de la façon suivante :



- la SAS pour le Pôle de la Réindustrialisation du pôle Fives-Famer phase 1 a reçu 750 000 € ;
- la Métropole a eu pour les frais d'ingénierie 205 000 € pour la réflexion portée sur le centre commercial et le centre-ville ;
- l'agence EPORA : 50 000 € pour les frais d'ingénierie liés à la réflexion sur la deuxième phase redynamisation de la friche industrielle Fives-Famer
- la Ville a bénéficié de 65 000 € pour l'acquisition de rez-de-chaussée commerciaux et la réalisation de travaux en centre-ville.

Cela nous engage avec l'État à recevoir des financements sur 15 ans.

Y a-t-il des votes contre ? Monsieur RIVA pour une prise de parole.

**M. Fabrice RIVA.** – Ma prise de parole va être un peu longue parce qu'en fait, vous n'avez pas lu la délibération dans son ensemble. Il y avait beaucoup de parties qui, à mon sens...

**M. LE MAIRE.** – C'est synthétisé parce que vous l'avez lue.

**M. Fabrice RIVA.** – Pas de souci, mais ne m'empêchez pas de parler comme la dernière fois.

**M. LE MAIRE.** – Je ne vous empêche pas à partir du moment où ça respecte le cadre de la délibération.

**M. Fabrice RIVA.** – Ça respectera le cadre de la délibération parce que je l'ai lue en entier.

La requalification des espaces, l'adaptation des usages et la réduction de vulnérabilité dans la vallée du Gier. Je pense que par manque de temps, vous avez décidé de regrouper plusieurs actions dans une seule délibération que vous n'avez pas su réaliser. Nous allons donc devoir les détailler. Je vous fais grâce pour le moment de la contribution de la Métropole de Lyon au projet de partenariat concernant des rez-de-chaussée en centre-ville qui aurait dû faire partie d'une délibération supplémentaire.

La Métropole de Lyon et la Ville de Givors engagent une démarche de projet de territoire pour poursuivre et amplifier la transformation de la Commune. La Métropole de Lyon et la Ville de Givors vont donc déléguer ces tâches au syndicat le SyGR qui en a fait depuis bien longtemps la charge et la compétence de l'entretien, de l'aménagement de nos rivières Le Gier et de ses affluents.

Pour information, les villes de Rive-de-Gier et de Saint-Romain-en-Gier ont initié ces projets depuis plusieurs années. J'ai eu l'occasion de solliciter le maire de Saint-Romain-En-Gier, Madame Virginie OSTOJIC qui est justement la présidente du SyGR à ce sujet et je lui ai demandé pourquoi dans notre Ville de Givors, des travaux n'avaient toujours pas été initiés. Pour reprendre votre schéma de délibération sur la vallée du Gier et plus particulièrement le centre commercial de la vallée du Gier, – pour citer son nom – à une attractivité commerciale régionale. Pour les habitants extérieurs venant à Givors et bien évidemment pour les Givordins, l'image de marque de Givors est fortement dégradée par un manque important d'entretien des abords paysagers. Nous pouvons même dire que les espaces verts sont laissés complètement à l'abandon. Le paysage que voient les clients du centre commercial du Gier en arrivant à Givors n'est pas admissible. Les études d'attractivité commerciale montrent que les clients aiment faire leurs achats dans des lieux entretenus et montrant une architecture paysagère en rapport avec les commerces proposés. La rivière Gier et le long du centre commercial qui passe ensuite devant le village auto et jusqu'à l'embouchure du Rhône est dans un état lamentable. Le long de la rue du Moulin et le long des berges près du cinéma, l'état est également fortement dégradé, avec aucun accès à la rivière dû au manque d'entretien. Il est à signaler la présence en très grand nombre d'espèces ESOD, espèces susceptibles d'occasionner des dégâts et des maladies comme le rat musqué et le ragondin qui sont tous deux porteurs de la maladie, la leptospirose, qui prolifèrent dans les digues en très grand nombre. Les chasseurs et notamment les archers vous ont averti quant à ces risques de zoonose, le Maire étant garant de la salubrité publique. Je préviens les Givordins qui nous écoutent que le simple fait de toucher l'eau souillée par un ragondin vous fait courir le risque d'être contaminé via leurs urines par des leptospires. Le fait de





simplement toucher l'arrière de l'oreille, car la peau est très fine peut nous contaminer. À ce sujet, l'ARS a rentré cette maladie de recherche des maladies contagieuses via zoonoses dans leur protocole de détection des patients malades. Cet environnement est un risque avéré pour notre population et j'espère que vous répondrez, Monsieur le Maire, favorablement à la demande des archers de neutraliser ces ragondins.

Ainsi, votre délibération concernant la partie des espaces naturels encore urbains à préserver, à valoriser et à partir desquels vous souhaitez renforcer une stratégie de trame verte végétale à l'échelle communale est urgente à mettre en place pour faire changer l'image de notre Ville et pour offrir à nos citoyens un espace naturel agréable.

Concernant le risque d'inondation, je vous l'ai dit en préambule, les communes en amont n'ont pas attendu pour mettre en place des mesures de protection de leurs habitants. Votre projet de délibération s'étend sur quinze ans, Monsieur le Maire. J'ai cinquante ans et j'ai connu trois inondations à Givors. Notre maison familiale n'est toujours pas reconstruite suite aux dégâts des inondations d'octobre 2024 et vous osez nous parler d'un plan sur quinze ans. Où sont donc vos priorités ? Les Givordins apprécieront.

Vous citez dans ce projet de délibération être plus efficace dans la conduite des opérations publiques et privées pour innover et traiter la question des risques. Alors, Monsieur le Maire, il faudra expliquer aux Givordins qui ont tout perdu lors des dernières inondations pourquoi les services du Préfet vous ont prévenu dès 10h40 et que vous avez pris la décision de communiquer des risques encourus par les Givordins seulement à partir du début d'après-midi. Il était trop tard ; de nombreux habitants de Givors qui ont été submergés auraient pu profiter de ce laps de temps pour mettre à l'abri certains de leurs biens et surtout protéger leurs familles et leurs animaux.

Au final, bien évidemment, nous allons voter pour cette délibération, pour que ces actions soient faites le plus rapidement possible, il est grand temps. Mais pour votre mandat, la question de la redécouverte des trames vertes le long de notre rivière Gier et de la qualité de nos espaces verts, comme le dit l'expression, vous repasserez ou pas. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** – Encore une fois, vous êtes à côté de la plaque, mais ce n'est pas la première fois. Étant donné que vous nous avez annoncé que vous alliez voter la délibération, je ne vois pas pourquoi je vous répondrais.

Au-delà des mensonges que vous proférez à longueur de ligne, vous devriez faire preuve d'un peu de sérieux et ne pas mélanger les délibérations, notamment concernant le travail que fait le SyGR. Monsieur, avez-vous 90 millions d'euros à donner à la Ville de Givors pour pouvoir faire les aménagements sur l'ensemble du territoire de la Commune, sur la traversée du Gier sur Givors ? Nous avons besoin de 90 millions d'euros pour protéger la Ville d'une crue centennale, on vous l'a dit la dernière fois. Si vous voulez protéger la Ville d'une crue bicentennale, c'est 160 millions d'euros. Aujourd'hui, on n'a pas d'accord entre l'État et le SyGR. La Présidente du SyGR que vous avez rencontrée, qui est la maire de Saint-Romain-En-Gier, elle a la responsabilité pour le compte des collectivités de présenter des projets ; des élus givordins, métropolitains et d'autres communes y sont présents. On travaille sur un projet : lorsque toutes les parties auront accepté le projet dans son ensemble et qu'on aura les financements de l'État, notamment de l'Agence de l'eau, les choses avanceront, j'espère le plus vite possible pour les Givordins, pour le centre commercial, pour tout le monde. Vous mélangez les délibérations. Je remercie les services d'avoir présenté les projets auprès des services de l'État pour bénéficier du PPA. Ce sont des financements publics qui arriveront sur notre territoire pendant 15 ans. Charge à nous de continuer à faire des projets et d'améliorer la situation.

Je ne vois pas en quoi ce que vous racontez participe à l'amélioration de la situation des Givordins. Je vous le rappelle encore une fois, si vous avez 90 ou 160 millions d'euros à donner à la Ville de Givors ou aux Givordins, ils sont les bienvenus.

**Mme Laurence FRETY.** – Au dernier Conseil, je vous avais déjà un peu répondu sur le SyGR, mais je ne peux pas non plus vous laisser dire que le SyGR et sa présidente ne font rien, ce n'est pas vrai. Est-ce qu'il faudrait que ce soit fait plus vite, plus fort, oui. Est-ce qu'il aurait fallu faire des choses, oui, on en fait depuis qu'on est élu et même avant, je suppose que ça commençait. C'est des études très longues, qui coûtent très cher, on vous a parlé des montants. On a sollicité la ministre quand elle est venue, on rencontre les préfets avec la présidente du SyGR, on pousse, auprès de la Métropole en premier, pour que ça avance le plus vite possible, mais en même temps, quand on engage des sommes pareilles, on ne peut pas non plus faire n'importe quoi et cela demande du temps. C'est extrêmement frustrant pour tout le monde, on connaît tous les dangers. Dire qu'on ne fait rien et qu'on attend que ça se passe, c'est quand même pas très honnête.

**M. LE MAIRE.** – Pour terminer les propos, et parce qu'il faut vous répondre aussi concernant les archers, ils ont été reçus au mois d'avril avec la police municipale. Ils sont en train de construire un projet. Les choses suivent leur cours. Vous n'avez pas besoin de raconter qu'on ne veille pas ; au contraire, on va construire un projet avec eux et voir comment les choses vont avancer.

Je vais le dire ici une dernière fois parce que vous m'accusez de ne pas avoir fait les choses en temps et en heure, sur la question du PCS, j'ai été le premier Maire à avoir mis en place le PCS à 9h exactement. Tout est écrit, un document a été établi, il y a une main courante, je peux la rendre disponible. A partir du moment où on déclenche le PCS, une main courante est établie et retranscrit toutes les décisions prises, minute par minute. Au lieu de raconter des mensonges publiquement, je vous demande à minima d'aller vérifier d'abord le PCS, de me demander les documents que je vous transmettrai sans aucun problème. Le déclenchement du PCS s'est fait à 9h15, les premières communications réseaux sociaux ont été faites à 9h45, j'ai demandé l'évacuation du centre commercial à 10h07, on a informé la presse à 10h15 et l'alerte orange est arrivée à 10h20. Voilà de façon très claire comment les choses se sont passées. On l'a dit lors de la restitution de la réunion qu'on a faite. Apparemment, c'est votre façon de faire de la politique, de colporter des mensonges dans ce Conseil municipal.

Je vous propose de passer au vote : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## N° 5

### DEMANDE DE SUBVENTION À LA MÉTROPOLE DE LYON DANS LE CADRE DE L'AIDE À L'INVESTISSEMENT 2025

**M. LE MAIRE.** – La Métropole de Lyon a reconduit pour l'année 2025 le dispositif d'aide à l'investissement des communes sur son territoire. À ce titre, nous avons présenté pour la Ville de Givors plusieurs projets, notamment :

- l'aménagement d'une aire de jeux sur le parc Normandie Niemen, une aire de jeux assez conséquente ;
- la protection du gymnase Jacques Anquetil pour la pose de batardeaux et à la suite des inondations du 17 octobre ;
- la rénovation du Palais des sports à la suite des inondations ;
- l'espace associatif de Bans et la maison du vélo ;
- la réalisation d'un diagnostic thermique global sur le patrimoine des Étoiles de Renaudie ;
- une demande de plantation d'une deuxième forêt citoyenne rafraîchissante et porteuse de biodiversité en ville ;
- la rénovation des toitures des réfectoires des écoles Langevin et Gabriel Péri.
- un financement pour la vidéoprotection pour la place Charles-de-Gaulle et ses abords.

Tout cela représente une somme 800 000 €.

Y a-t-il des prises de parole ? Monsieur RIVA.

**M. Fabrice RIVA.** – Je ne vais pas revenir sur vos insultes précédemment où vous dites que je mens. Madame FRETU, je pense qu'effectivement, on ne se comprendra jamais, vous êtes hors sol, mais peu importe, après on peut aller au bord du Gier ensemble et vous verrez que ce n'est pas entretenu et qu'il y a des ragondins, mais peu importe.

**M. LE MAIRE.** – Restez sur la délibération, s'il vous plaît.

**M. Fabrice RIVA.** – Sur la demande de subventions à la Métropole, c'est de l'argent public. Même si c'est la Métropole qui le donne, forcément à un moment, elle a été ponctionnée aux contribuables, donc on va les reprendre simplement par point :

Sur la rénovation du gymnase Jacques Anquetil, il n'y a aucun débat, évidemment qu'il faut le faire ;

La rénovation du palais des sports Salvador Allende, aucun débat aussi, il faut le faire et de manière rapide parce que nos jeunes ont besoin d'aller faire du sport.

La maison du vélo, on en a parlé. On avait déjà mis 700 000 et là, on rajoute 200 000 €.

Donc, question priorité, en construisant ensemble effectivement, on ne sort pas l'argent des chapeaux comme ça. C'est énormément d'argent, on se retrouve à Bans avec une route plus qu'étroite, plus que dangereuse et vous persévérez, on aura une opération à 573 000 € hors taxes.

Sur la réalisation d'un diagnostic thermique global auquel les bailleurs sociaux, les copropriétés s'y mettent, il n'y a pas de débat aussi, on aura un diagnostic qui ne voudra pas dire grand-chose. Je vous rappelle qu'un diagnostic, c'est une note qu'on vous met en fonction de la dernière facture que vous avez payée, des méthodes d'isolation que vous avez faites et il y a même certains députés qui font voter des lois pour qu'on puisse plus les louer parce que la dernière facture, elle a trop consommé. Avec le réchauffement climatique, est-ce qu'il vaut mieux être dehors ou dans un habitat classé D ou A ? Vous pourriez y répondre dans l'absolu, chacun fait comme il veut chez soi, mais presque pas parce que bientôt, on n'aura plus le droit de le louer.

La plantation de deux forêts citoyennes rafraîchissantes et porteuses de biodiversité en ville, le Miyawaki. Waouh ! à deux pas de Monsieur MATHEY, vous allez pouvoir ouvrir la porte et découvrir cette magnifique forêt avec l'autoroute à côté parce que, on parle de particules fines aussi, c'est important dans l'écologie.

**M. LE MAIRE.** – Cela n'a rien à voir. Là, c'est en centre-ville, c'est un autre site. Vous avez fait une erreur.

**M. Fabrice RIVA.** – Excusez-moi. Vous en parlez en dessous, c'est pour ça que j'ai fait l'amalgame.

On reparle, Madame FRETU, de trame bleue et de trame verte. Pour info, vous qui êtes une somptueuse écologue, ça sert à marcher, on peut aller marcher au bord du Gier. On ira ensemble, vous verrez qu'on ne peut pas aller marcher.

Rénovation des toitures des écoles, bien sûr qu'il faut le faire. Vous allez faire un sur-toit en accélérant parce que ça prend l'eau.

La vidéoprotection, là, je me suis doucement marré, de la place Charles-de-Gaulle et de ses abords. Je vous rappelle qu'on a mis 50 millions d'euros sur le projet des Vernes, c'est ça ?

**M. LE MAIRE.** – C'est en cours.

**M. Fabrice RIVA.** – D'accord. Si on fait le budget que vous y accordez : 100 700 € sur 50 millions, 0,20 % pour la vidéoprotection du budget total du projet des Quartiers Fertiles des Vernes.

**M. LE MAIRE.** – Encore une fois, vous mélangez tout. Je ne sais pas si vous comprenez ce que vous lisez, très sincèrement parce que vous comparez des carottes avec des choux.



**M. Fabrice RIVA.** – Maison du vélo 700 000 € ; vidéoprotection, vous accordez 60 000 €. À mon avis, il y a un problème. Mais ça ne vous choque pas. Grand bien vous en fasse, Monsieur le Maire, il n'y a pas de souci. Il n'y a pas de débat, chacun applique sa politique. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** – Vous avez une lecture complètement erronée. On a présenté plusieurs projets à la Métropole et nous lui demandons de les financer. Si on est retenu sur tous les projets, j'en serais ravi ; si on n'est pas retenu sur tous les projets, nous verrons. En l'occurrence, c'est une demande de financement de ces projets-là. Donc, je ne comprends pas votre intervention. Parfois, vos approches me surprennent.

Sur la question de la vidéoprotection, cela n'a rien à voir. On vient compléter notre dispositif que nous fibrons sur l'ensemble de la Ville. On met les dernières caméras, on finance la place à hauteur de 2 millions d'euros. Les réseaux ont été faits en avril-mai. En l'occurrence, on demande des financements pour nous accompagner, ce qui était de toute façon prévu dans notre budget. Ces financements vont se défalquer et nous investirons cet argent sur d'autres projets. Au lieu d'investir 100 000 d'euros déjà prévus dans le budget 2025 pour les caméras, nous investirons moins car nous aurons des financements ailleurs et nous financerons un autre dispositif. Arrêtez donc de dire n'importe quoi. Les fameux 50 millions d'euros pour le quartier, c'est sur 10, 20, 30 ans ; c'est la démolition de Jean-Moulin, c'est la Ferme Urbaine. Je vous invite à aller voir les fermiers parce qu'il y a de très bons produits à acheter là-bas. On l'a inauguré samedi dernier avec Monsieur RAHMOUNI. Je vous invite à y aller, ça vous fera du bien d'aller voir le quartier des Vernes aussi au passage.

Les 50 millions d'euros concernent la rénovation énergétique, la rénovation du centre commercial, de la place, la démolition, la rénovation, la réhabilitation des bâtiments, de certains immeubles. Tout ça participe aux 50 millions d'euros, mais nous ne dépenserons pas toute cette somme en 2025. Elle sera dépensée par nos partenaires, que ce soient l'État, l'ANRU, la Ville et la Métropole, plus les bailleurs sociaux.

Donc, encore une fois, de grâce, arrêtez de mélanger et de dire n'importe quoi à chaque Conseil municipal. Au bout de cinq ans et demi, je pensais que vous allez comprendre comment marche un Conseil municipal ; je m'aperçois encore une fois que ça va de mal en pis, votre situation ne s'améliore pas. Malheureusement, je ne sais pas quoi faire ; pourtant, Dieu sait que j'ai essayé de faire de la pédagogie avec vous.

Je vous propose de passer au vote : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? C'est un vote à l'unanimité.

Excusez-moi, ne prend pas part au vote : Monsieur RIVA et Madame BODARD.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**N° 6**

#### **DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE PROJET D'ÉTUDE DE DIAGNOSTIC GLOBAL SUR L'ENSEMBLE IMMOBILIER LES ÉTOILES DE RENAUDIE**

**Mme Nabiha LAOUADI.** – Depuis le début du mandat, nous avons une politique ambitieuse de rénovation énergétique. Le patrimoine des Étoiles de Renaudie a fait l'objet d'une labellisation Patrimoine du 20<sup>e</sup> siècle en 2023, mais également l'objet d'un périmètre de protection de l'église Saint-Nicolas en 2025. Donc, l'ensemble du patrimoine se compose d'habitat social, propriété de 3F at Alpes Isère Habitat, de l'habitat privé de deux copropriétés en grande précarité énergétique et d'équipements publics appartenant à la Ville : la médiathèque, le théâtre et l'ancien commissariat de police.



Dans le cadre des défis énergétiques et environnementaux, il convient de rénover ce patrimoine classé et singulier. Nous avons mené en lien avec le CAUE, la DRAC, l'ALEC, les bailleurs sociaux et les copropriétaires un travail partenarial afin d'établir un diagnostic thermique global. Ce diagnostic permettra d'élaborer des scénarios de rénovation énergétique ; ce n'est pas un diagnostic de performance énergétique comme le soulevait tout à l'heure Monsieur RIVA, mais bien un diagnostic qui va permettre aux copropriétaires et aux bailleurs d'aller vers de la rénovation énergétique.

La Ville portera cette étude et coordonnera le groupement. Les copropriétaires financent des investigations complémentaires sur les façades et les bâtiments. Les bailleurs sociaux verseront des contributions en nature avec tous les éléments techniques qu'ils disposent. La DRAC subventionnera la Ville à hauteur de la moitié du coût de cette étude estimée à 60 000 €, soit un reste à charge pour la Ville de 30 000 €.

En parallèle, comme vous venez de le voter, la Ville a demandé à la Métropole une prise en charge à hauteur de 30 % de ce diagnostic, soit 18 000 €. Nous allons contractualiser ce projet en octobre 2025 avec une équipe de maîtrise d'œuvre en cours de consultation. Il vous est donc proposé d'approuver la demande de subventions à la DRAC. Merci.

**M. LE MAIRE.** – Merci, Madame LAOUADI. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**N° 7**

#### **CONVENTION AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE LYON MÉTROPOLÉ SAINT-ÉTIENNE ROANNE**

**Mme Dalila ALLALI.** – Bonsoir tout le monde. Cette convention à la Ville de Givors avec le soutien de la Métropole de Lyon et de l'État a lancé un projet de territoire pour dynamiser son économie locale. Une convention de trois ans avec la Chambre de Commerce et Industrie, CCI Lyon Métropole Saint-Étienne et Roanne, vise à renforcer les synergies entre acteurs locaux et à promouvoir des initiatives économiques innovantes. Pour 2025, la convention prévoit l'accompagnement des entreprises de la zone commerciale Givors 2 Vallées après les crues de 2024 et des ateliers pour les commerçants.

Donc, ça répond à votre question sur ce que vous disiez tout à l'heure et au passage, j'en profite pour vous dire que le 11 juin dernier, il y a eu un ramassage citoyen, Monsieur RIVA, on vous attendait, mais on ne vous y a pas vu.

**M. LE MAIRE.** – On reste sur la délibération.

**Mme Dalila ALLALI.** – La subvention annuelle de 3 750 sera versée en plusieurs tranches sous réserve de l'avancement des actions, actions qui ont d'ores et déjà démarré avec des réunions portées par les commerçants de Givors 2 Vallées, à savoir un premier point sur la sécurité et un second sur la propreté de la zone. On aide en fin de compte les commerçantes Givors 2 Vallées hors Klépierre à se monter en association – ce qu'ils ont fait – et à s'organiser pour faire en sorte que leurs zones ressemblent de mieux en mieux à quelque chose.

Donc, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention d'objectif 2025-2027 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à verser une subvention de 3 750 € pour l'année 2025 et
- dire que la dépense est inscrite au budget.



Merci.

**M. LE MAIRE.** – Merci, Madame ALLALI. Monsieur RIVA.

**M. Fabrice RIVA.** – Je vous invite à aller voir le site de l'association AADN où vous verrez de nombreuses photos où j'apparais dans tout Givors et le jour où vous aurez ramassé autant de déchets que j'en ai fait, moi et mes équipes sur Givors, sans aucune subvention de la Mairie parce qu'à l'époque, l'ancienne municipalité nous refusait les subventions parce que l'on ne sait pas, vous pourrez vous la ramener, Madame ALLALI. Je vous inviterai au restaurant si vous en ramassez autant que j'en ai ramassé, c'est promis. Maintenant, il y a ce qu'on dit et ce qu'on fait. Ce que vous faites, c'est planter des arbres. Il y a le développement commercial que peut organiser la CCI, Chambre du Commerce et des Industries où on donne une subvention de 3 750 €. Voilà le rapport que je fais.

Merci, Madame ALLALI.

**M. LE MAIRE.** – Je suis assez d'accord avec vous, Monsieur RIVA, sur le fait que vous avez fait de la propreté avec l'association AADN, mais c'était à l'époque où vous habitez Givors. Là, ça fait très longtemps que vous ne le faites plus avec l'association. Cela n'a rien à voir avec la délibération, mais je remettais les choses dans leur contexte parce que j'y ai participé aussi.

Je vous propose de passer au vote : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

N° 8

#### **MISE À DISPOSITION À LA VILLE DE GIVORS DE REZ-DECHAUSSEE COMMERCIAUX APPARTENANT À LA MÉTROPOLÉ DE LYON DANS LE CADRE DU PROJET DE TERRITOIRE**

**Mme Dalila ALLALI.** – Dans le cadre de la stratégie de revitalisation du centre-ville, nous avons deux locaux commerciaux qui sont au 21, rue Roger-Salengro et au 4, rue Charles-Simon. Ces deux locaux étaient fermés jusqu'à aujourd'hui ; ils appartiennent à la Métropole. Nous avons conventionné avec la Métropole afin de pouvoir les mettre à disposition sur des baux précaires et pouvoir mettre de l'activité à l'intérieur et donc revitaliser la rue Roger-Salengro depuis son entrée.

Depuis 2020, je rappelle qu'on a engagé quand même pas mal d'ouvertures de commerce. Je pense que vous avez toutes et tous pu aller voir leur qualité. Il y aura des travaux de second œuvre sur ces deux locaux qui seront pris en charge par la Ville. Le loyer sera de fait amoindri pour les gens qui prendront place dans ces locaux.

Toujours de la même manière participative, nous allons mettre en place une commission qui va accueillir les porteurs de projets, avec un projet qui doit être ficelé de manière à faire en sorte que le dossier soit pérenne. Par ailleurs, la commission est attributive et est composée de commerçants, d'élus, de graines de sol et de techniciens de la Ville.

Donc, je vous propose :

- d'approuver la mise en location de ces deux locaux via des baux dérogatoires ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats de prêt à usage avec la Métropole ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre la poursuite de la redynamisation de la rue Roger-Salengro en mettant en location ses locaux commerciaux.

Merci.



**M. LE MAIRE.** – Merci, Madame ALLALI. Monsieur RIVA pour une prise de parole.

**M. Fabrice RIVA.** – Je suis désolé, mais je vais faire une réaction à chaud, chose que je ne fais jamais. Suite à vos paroles qui sont complètement déplacées, Monsieur le Maire, le code électoral indique qu'on peut postuler à la Mairie de Givors si on a des biens sur Givors. Or, vous savez très bien que j'ai vendu ma villa à Montrond parce que de jeunes tarés avaient abattu mon âne à coups de revolver automatique. Ensuite, je l'ai dénoncé dans la presse ; une bande de racailles est venue à mon domicile et ils m'ont atomisé devant mes enfants, j'ai perdu connaissance, j'ai fini à l'hôpital. Vous savez très bien pourquoi j'ai mis ma famille en sécurité. Donc, j'ai toujours des biens sur Givors, je paye plusieurs taxes foncières. Je suis quelqu'un issu du quartier des Vernes. J'ai beaucoup travaillé, vous pouvez en rire, mais je suis un jeune qui a réussi et mon niveau de vie me va bien. Effectivement, j'ai des biens immobiliers à Givors que je loue ou dans lesquels j'habite, vous n'y savez rien et je ne vous le dirai pas parce qu'avec des tentatives d'intimidation ou de réflexion comme vous venez de le faire, c'est purement scandaleux.

Maintenant, on va repasser aux délibérations parce que ce genre de coups bas en dessous de la ceinture, cela ne m'intéresse pas, Monsieur le Maire. Les Givordins apprécieront.

Sur la délibération, Madame ALLALI. Vous savez, j'ai tenu un commerce à Givors, n'en déplaise à Monsieur le Maire, le dépôt-vente des Gones. Vous savez pourquoi on a arrêté ? Parce qu'il y avait des travaux incessants devant notre commerce et en fait, on ne pouvait plus travailler parce qu'on n'avait plus accès à notre commerce. Donc, quand il a périclité, on a vite appelé Givors Développement et on a demandé un local. On nous a gentiment dit « il n'y a pas de souci, on vous le loue Monsieur RIVA peut déménager », c'est 790 € par mois. Quand on tire un petit salaire et on était très content de se le tirer parce que dans le dépôt-vente des Gones, on faisait des vêtements d'occasions qu'on échangeait et qu'on vendait vraiment pas cher ; on rendait un service à la population ; je vous passe les jouets, etc. les poussettes et tout ce qu'on a mis en place ; mais 790 €, ce n'était pas possible. Pour un petit commerçant, c'est très compliqué. Donc, quand vous achetez des locaux et vous faites bien pour sauvegarder le type de commerce que vous voulez mettre en place sur Givors et c'est tout à votre honneur, mais que vous voulez développer le local commercial, on ne peut pas louer à quelqu'un qui vient de s'installer à un loyer à 645 €, ce n'est juste pas possible. Donc, ce que je vous encourage, c'est à faire un bail précaire au moins par mois et de l'offrir à condition que la personne ouvre un commerce qui n'existe pas dans Givors ville et comme ça, les gens vont s'installer parce que jusqu'à preuve du contraire, Madame ALLALI, ce n'est pas une super réussite. Il y a les trois c'est très bien, mais ce n'est pas une super réussite la rue Salengro. Et c'est vous qui êtes aux commandes, ce n'est pas moi.

Quand vous aurez fait ce que j'ai fait en commerce, je vous rappelle, j'étais cadre commercial, sur Givors je pense que tout le monde me connaît, j'ai bien réussi ma vie, croyez-moi, faites pareil. Faites réussir la vie des Givordins et des quartiers prioritaires. Merci.

**M. LE MAIRE.** – Madame ALLALI.

**Mme Dalila ALLALI.** – Mais vous êtes extraordinaire, Monsieur RIVA, franchement. Vous redites exactement dans votre intervention ce qu'on est en train de faire. Donc, vous êtes complètement d'accord avec nous là pour le coup. Effectivement, on est sur des baux précaires, vous l'avez dit et ça fait longtemps que je le dis, je viens de vous le dire en lisant la délibération. Alors, je ne sais pas si vous êtes sourd ou si vous vous excluez certaines de mes paroles, mais en tout cas, je viens de le dire. Le loyer sera amoindri justement pour permettre aux gens de pouvoir se positionner et puis d'avoir un lancement de leurs activités, c'est le cas. Quant aux commerçants qui viennent de s'installer et qui apprécieront que vous n'appréciez pas leur installation, pour le coup, on rend à César ce qui appartient à César, quatre locaux commerciaux, on en a loué quatre, qu'est-ce que vous voulez que je vous fasse ? Que je prenne les locaux des privés ? Si vous êtes dans le privé, vous êtes cadre commercial et tout ce que vous savez, vous savez bien de toute façon quoi qu'il arrive qu'on n'est pas propriétaire des locaux et des pas de porte. Vous-même, vous l'avez dit en disant que vous ne pouviez pas travailler parce que vous aviez un loyer trop cher. C'était du privé ou



c'était du public ? Aujourd'hui, on met en place des actions publiques pour faire en sorte de développer le commerce sur la rue Roger Salengro. Je pense qu'on le fait bien et que les personnes qu'on a installées font très bien leur boulot. Elles sont parties prenantes de l'association des commerçants que vous avez quittée il y a bien longtemps et qui était en sommeil, voire morte, et qui a redémarré, pas grâce à vous, Monsieur RIVA.

**M. LE MAIRE.** – Merci, Madame ALLALI, pour ces éléments de réponse.

Votre histoire, vous nous l'avez racontée à multiples reprises dans ce Conseil municipal et en dehors du Conseil municipal. Ce que je voulais préciser concernant votre association AADN, dont j'ai été membre, c'est ce que c'était il y a très longtemps. Je voulais juste rappeler la temporalité des choses aux Givordins, c'était il y a très longtemps que vous avez fait ce genre de choses. Aujourd'hui, vous ne participez plus à l'activité ou à la vie municipale. C'était mon propos. Je rappelle juste que les activités avec cette association de l'époque, à laquelle j'ai participé en tant que voisin sur le plateau de Montrond, c'était il y a plus de dix ans et aujourd'hui, l'association ne fait plus rien. Je regrette qu'elle ne fasse plus ces efforts-là de nettoyage, qu'elle ne participe plus à la vie locale, à la vie de la cité. C'est regrettable. Effectivement, vous n'y participez plus parce que vous n'habitez plus la Ville. Après, que vous ayez des biens ou pas, cela ne me regarde pas, je n'en ai rien à faire. Vous faites bien ce que vous voulez avec votre argent, c'est bien notre système démocratique et je n'ai pas à m'immiscer dans votre vie privée. Je dis juste que, sur le plan associatif, ça fait longtemps que vous avez quitté le territoire givordin et que vous ne faites plus rien de collectif et de participatif.

Vous l'avez eu fait. Voyez, au moins je suis honnête de le dire, vous l'avez fait par le passé, j'ai même participé à l'association, mais à l'époque, vous étiez normalement constitué. J'ai juste dit ça, c'est enregistré et sera écrit, après vous irez m'attaquer comme d'habitude, il n'y a pas de souci.

Je vous propose de passer au vote : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Deux ne prend pas part au vote : Monsieur RIVA et Madame BODARD.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**N° 9**

#### **CONVENTION AVEC LA MÉTROPOLE DE LYON POUR LE FINANCEMENT DU POSTE DE MANAGER DE CENTRE-VILLE**

**Mme Dalila ALLALI.** – La Ville de Givors et la Métropole de Lyon, en collaboration avec l'État, ont lancé un projet ambitieux pour renforcer l'attractivité et le développement de Givors. Depuis avril 2023, un manager de centre-ville a été recruté et cofinancé par la Métropole de Lyon pour structurer cette mission. Plusieurs initiatives ont déjà été réalisées telles que la réactivation de l'association des commerçants, l'attribution de locaux commerciaux et diverses animations.

En 2025, les actions se concentreront sur la pérennisation des commerces, le soutien aux associations et la redynamisation de la rue Roger-Salengro. La Métropole de Lyon continuera à cofinancer ce poste comme indiqué dans le tableau, donc salaire à hauteur de 58 456 €, participation de la Métropole de Lyon : 15 000 et reste à la charge pour la Ville : 43 456.

Donc, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ;
- de dire que les recettes et les dépenses seront apportées au budget.

**M. LE MAIRE.** – Monsieur SEMARI.

**M. Ali SEMARI.** – Bonsoir, chers collègues.



Je voulais savoir Madame ALLALI si on pouvait avoir un bilan définitif lors de la fin de cette convention. Merci.

**M. LE MAIRE.** – Madame ALLALI, vous allez répondre après la fin de toutes les interventions.

Monsieur RIVA.

**M. Fabrice RIVA.** – On va faire du ping-pong toute la soirée, vu l'état d'esprit que vous avez.

**M. LE MAIRE.** – Restez sur la délibération.

**M. Fabrice RIVA.** – En fait, cela me motive pour les prochaines élections, continuez et puis ça va motiver mon électorat parce que vu le nombre de messages que je reçois, vous les boostez. Continuez, c'est à mon avantage.

Pour info, je fais partie de l'AAPPMA de Givors, la protection des milieux aquatiques, mais ça ne doit pas vous parler parce que, quand on ne manque pas des grosses subventions, on ne fait pas partie de votre clan. Pour AADN, j'ai la présence d'esprit et la dignité en tant que président, elle existe toujours l'association, de ne pas me demander de subventions parce que je suis justement élu et quand on est élu à la Mairie, on n'est pas président d'une association en même temps.

**M. LE MAIRE.** – Restez sur la délibération, Monsieur RIVA.

**M. Fabrice RIVA.** – Alors, je sais que quand on vote les subventions ici, la moitié de vos élus quittent la salle, mais ce n'est pas mon cas.

Je reviens sur la délibération, mais c'est vous qui m'attaquez et je réponds.

Le fait que, tiens, ça tombe bien, j'étais président de l'association des commerçants des boutiques de Givors avec laquelle j'ai énormément travaillé. Il y a un site qui s'appelle « Les Boutiques de Givors », j'invite les Givordins à aller le voir et ils verront si ce que dit Monsieur le Maire est vrai ou pas et là, il se met un doigt dans le nez pour ne pas dire ailleurs.

**M. LE MAIRE.** – C'est quoi ? C'est la chaleur qui vous met dans cet état-là ? vous voulez un verre d'eau, quelque chose pour vous rafraîchir un peu ?

**M. Fabrice RIVA.** – Pas du tout, c'est vos propos qui sont diffamants et injustes. C'est dégueulasse ce que vous faites, Monsieur le Maire, et certains de votre équipe.

Sur la manager de centre-ville, je vous l'ai dit la dernière fois, la délibération, bien sûr qu'on avait voté pour. Je trouve que c'est excellent qu'on ait quelqu'un qui puisse assister nos commerçants parce qu'effectivement, quand on est commerçant, qu'on attaque tôt le matin, qu'on finit tard le soir, on n'a pas forcément le temps de s'occuper de tout ce qui se passe autour de chez soi malheureusement, c'est comme ça souvent dans la vie quand on se lève tôt le matin et qu'on termine très tard. Donc, la manager de centre-ville est là aussi pour les aider. Je salue sa présence au sein de l'association des commerçants pour les aider. Merci.

**M. LE MAIRE.** – Très bien.

Je passe au vote : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité. Merci, Madame ALLALI.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

N° 10

## DÉNOMINATION DE LA CRÈCHE MUNICIPALE – LA RUCHE ENCHANTÉE

**Mme Delphine PAILLOT.** – La dénomination des équipements municipaux comme les rues et bâtiments est la compétence du Conseil municipal conformément à l'article L.2121-29 du CGCT. La loi 3DSS de 2022 a étendu cette compétence aux espaces privés pour faciliter la réutilisation des



données pour divers acteurs. Les locaux au 2, rue Eugène Pottier à Givors où se situera cette nouvelle crèche municipale ont été requis en 2021. Les travaux s'achèveront en 2025. L'ouverture de la crèche d'une capacité d'accueil de 48 berceaux se fera progressivement : 24 berceaux en octobre 2025, puis ouverture des 48 berceaux en avril 2026.

Il est proposé au Conseil municipal de dénommer cet équipement : « La Ruche enchantée ».

Il vous est donc proposé :

- d'adopter la dénomination proposée ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- communiquer ces informations aux services concernés par l'adressage, dont les services postaux.

Merci.

**M. LE MAIRE.** – Merci.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

N° 11

#### **APPROBATION D'UNE GESTION EN RÉGIE DIRECTE DE LA NOUVELLE CRÈCHE LA RUCHE ENCHANTÉE SITUÉE 2 RUE EUGENE POTTIER**

**M. Azdine MERMOURI.** – Bonsoir à tous et à toutes.

Dans la continuité de la précédente délibération, cette Assemblée avait approuvé une DSP, une délégation de service public pour gérer la nouvelle crèche. Cela avait été voté le 6 septembre 2023. À l'issue de cette approbation, la procédure de mise en concurrence a été lancée ; deux candidats se sont positionnés. Sur les deux candidatures, il s'avérait que les offres n'étaient pas satisfaisantes. Du coup, aujourd'hui, nous sommes amenés à repenser un petit peu le mode de gestion de cette crèche. Ainsi ce soir, nous vous proposons de passer ce mode de gestion d'une DSP à une gestion municipale. C'est la teneur de cette délibération.

La crèche, elle, est prévue toujours d'être ouverte en octobre, une ouverture qui sera progressive, avec un démarrage de 24 places et puis pour une ouverture, nous espérons, en pleine capacité en avril 2026. Bien évidemment, le fait qu'on internalise, qu'on municipalise cette crèche, cela a un impact sur le volet RH, ressources humaines. Donc, cela va nécessiter un recrutement qui était en cours, un certain nombre de postes sont pourvus. Voilà ce que je peux vous en dire.

Le coût total bien évidemment, ce coût RH va venir augmenter le budget communal, principalement le lieu de fonctionnement, les premières estimations sont d'un montant de 835 000 € qu'on espère être compensé par les recettes qui seront associées à cette crèche.

Donc, je vous propose de :

- d'autoriser et d'approuver ce passage en régie municipale. Merci.

**M. LE MAIRE.** – Merci.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité pour le passage de la crèche en régie municipale.

Merci pour ces explications, Monsieur MERMOURI.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

N° 12

## RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES CRÈCHES MUNICIPALES DE LA VILLE

**Mme Delphine PAILLOT.** – La crèche municipale « La Ruche Enchantée » ouvrira avec 24 places en octobre 2024, puis 48 en avril 2026, complétant les 60 places de la crèche Graines d'éveil. Ces établissements accueillent des enfants de dix semaines à quatre ans avec différentes modalités d'accueil.

Conformément au code de la santé publique et aux circulaires du CNAF, un règlement de fonctionnement commun aux deux crèches est élaboré incluant des ajustements sur les ratios d'encadrement, la commission d'attribution des places, la modalité d'accueil, les congés des familles, les règles de sécurité, le droit à l'image et les protocoles de sécurité et de sortie.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le règlement de fonctionnement des crèches municipales tel que ci-annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes décisions afférant à sa mise en œuvre.

**M. LE MAIRE.** – Merci.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité. Merci.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

N° 13

## MISE EN PLACE DU BONUS ATTRACTIVITÉ CAF POUR LE PERSONNEL EN ACCUEIL COLLECTIF DE LA PETITE ENFANCE

**Mme Laurence FRETY.** – On reste sur cette idée de la petite enfance et pour encourager la revalorisation des salaires des professionnels de ce secteur, dans un contexte de pénurie des métiers de la petite enfance, l'État a annoncé de nouveaux financements et ainsi, la Caisse Nationale d'allocations familiales va cofinancer un dispositif bonus attractivité en versant un montant de 475 € par place de crèche. Les collectivités locales sont éligibles à ce bonus en contrepartie d'une augmentation pérenne de 100 € net mensuels pour les agents qui interviennent dans la petite enfance. C'est une revalorisation qui porte sur la partie indemnité de fonctions, sujétions et d'expertise (IFSE) de la rémunération. Donc à Givors, les agents affectés à la crèche d'éveil et au jardin d'enfants, relais petite enfance et à la crèche La Ruche Enchantée sont concernés.

C'est une revalorisation qui représente un coût global d'environ 60 000 € par an pour la collectivité et en contrepartie, nous percevrons 51 300 € par an de la part de la CAF pour les 108 places en question des deux crèches au titre de ce bonus.

Donc, il est proposé de mettre en place cette revalorisation à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025 pour les agents qui sont déjà en poste et à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2025 pour ceux qui seront recrutés à La Ruche Enchantée avec une proratisation des montants évidemment. L'avis du Comité Social Territorial du 10 juin dernier a été favorable à l'unanimité.

Il est proposé d'approuver cette revalorisation. Merci.

**M. LE MAIRE.** – Permettez-moi de rajouter qu'il restera quand même un coût résiduel, mais pas si résiduel que ça pour la Ville qui est de 9 000 € à peu près. Donc, la Ville aussi participe à ce bonus attractivité d'une certaine manière, il n'y a pas que celui de la CAF.



Je vous propose de passer au vote : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

N° 14

#### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT (ANS) POUR LES TERRAINS SPORTIFS DES VERNES**

**M. Loïc MEZIK.** – Bonsoir à tous les Givordins.

Déjà, je voulais remercier particulièrement la Direction des sports et de la vie associative qui œuvre pour essayer de récupérer un maximum d'argent et donc de subventions pour subventionner nos projets sportifs. Merci à vous pour ce travail parce que ce n'est pas toujours évident de monter les dossiers.

En l'occurrence, cette demande de subvention auprès de l'Agence nationale du sport ou ANS pour les plus érudits au niveau du sport concerne les terrains à proximité des Vernes puisque comme vous le savez, depuis le début de notre mandat, nous essayons en tout cas, nous nous efforçons soit de rénover les terrains existants, soit d'en créer de nouveaux, comme par exemple le terrain de proximité qui se situe donc au terrain des Plaines. En l'occurrence pour celui des Vernes, il s'agissait de le rénover puisqu'il commence à être dans un état un petit peu compliqué ; donc aussi bien le terrain de football que le terrain de basket. Cette demande de subvention porte sur le terrain de basket uniquement puisqu'on avait voté en 2024 les crédits pour le terrain de foot. En l'occurrence, on utilise un dispositif qui est de l'ANS qui propose des cofinancements pour le plan 5 000 équipements sportifs des JO 2024. On a encore la possibilité de le faire, autant en profiter. Elle porte sur environ 30 % du montant prévu pour la rénovation du terrain de basket. Alors 30 % pas du montant total, mais du coût du réaménagement du terrain en résine qui est à hauteur de 64 425 € et si nous obtenons la subvention, nous aurons un financement à hauteur de 18 832 €.

Donc il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver ce projet et d'autoriser Monsieur le Maire de solliciter cette subvention auprès de l'ANS. Merci.

**M. LE MAIRE.** – Merci. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

N° 15

#### **SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS**

**M. LE MAIRE** – La première structure que nous vous proposons de subventionner, c'est « Train en fête ». Il s'agit d'une opération qui sera menée le 16 novembre 2025, un train voyageur festif qui circulera entre Lyon et Bourg Saint-Andéol. Le but est de sensibiliser les populations ainsi que les élus communaux à la réouverture du train voyageur sur la rive droite du Rhône. La subvention exceptionnelle s'élève à 500 €.

Ensuite, la CGT demande une subvention exceptionnelle de 1 000 €, liée notamment au futur déménagement de la CGT à la maison des associations de Bans.

Ensuite, le Taekwondo Givors a eu pour projet de créer une section d'Hapkido qui nécessite du nouveau matériel. On vient les accompagner à hauteur de 2 000 €.





La Bansbanne Boule, qui a fêté ses 80 ans récemment et qui a organisé le gentleman bouliste le 23 mai dernier, nous sollicite aussi dans le cadre de l'organisation d'un concours les 30 et 31 août à hauteur de 1 000 €.

On a également l'association « Comité de jumelage Givors-Gavinané ». Je me suis rendu à Dakar il n'y a pas très longtemps, mais peut-être que vous l'avez tous vu sur les réseaux sociaux. Nous avons livré le taxi ambulance à nos amis maliens, mais il y a eu quelques péripéties, c'est pour ça que l'association nous sollicite pour demander un complément. Pour sortir le taxi bus du port, il a fallu mettre un peu de – comment dire ça poliment ? – beurre dans les épinards. Lorsque nous étions au Mali, ça s'est très mal passé parce qu'il y avait eu plus d'une centaine de morts, donc ils ont eu beaucoup de mal à venir sur Dakar ; pour faire 1 000 km, il faut à peu près 48 h. Je voudrais ici saluer Pierrette et Emilia de l'association du Comité de jumelage Givors-Gavinané pour leur persévérance et tout le travail et le lien qu'elles ont fait avec le Mali. Nos amis maliens ont dû rebrousser chemin parce que des djihadistes bloquaient les routes. Une fois arrivé sur place à Dakar, le camion est sorti du port à minuit ; un quart d'heure plus tard, la transmission qui est tombée en panne ; des garagistes de Dakar ont dû la réparer en urgence en moins de 24h, donc il a fallu payer la pièce, trouver le garagiste. Ça a beaucoup coûté, ces sommes n'étaient pas prévues par l'association mais elle les a couvertes et vraiment, je les en remercie. On mettra dans les réseaux sociaux les vidéos de la réception du bus et de tout le matériel qu'il y avait à l'intérieur, notamment le dispensaire ; des joies énormes. Arrivé à la frontière, les douaniers sénégalais ont demandé à ce que le camion retourne au port ; il a fallu négocier, l'association a payé une forme de taxe. Une fois qu'ils ont traversé la frontière, ce n'est pas les Sénégalais, mais c'est les Maliens qui ont demandé une taxe même si c'était de la solidarité internationale. L'association a donc préféré payer de nouveau les taxes. Ils nous ont donc demandé de les aider notamment sur ces frais qui n'ont pas été prévus. À ce titre-là, on vient accompagner le Comité de jumelage par une petite participation symbolique de 500 € à tous les déboires qu'ils ont pu avoir sur place.

La dernière association qui nous sollicite à titre exceptionnel, c'est les Sauveteurs de Givors notamment pour le challenge Hulas / Eydan qui aura lieu ce week-end. Je vous invite tous au bassin nautique. Nous accompagnons cela à hauteur de 500 €.

Je vous propose de passer au vote : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité. Merci pour toutes ces associations.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

N° 16

#### **SUBVENTIONS DE PROJETS CONTRAT DE VILLE, POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOUVELLEMENT URBAIN**

**M. LE MAIRE.** – Monsieur RAHMOUNI, vous allez pouvoir présenter la délibération, mais vous devez sortir après parce que vous êtes membre de certaines associations.

Je demanderais aussi de sortir au même moment : Madame ALLALI, Madame RUTON, Monsieur D'ANGELO et Monsieur KHEDDACHE parce que la Mission Locale et le centre social également reçoivent des financements, donc Monsieur MEZIK et Madame BRAHMI aussi, vous devriez sortir au moment du vote. Vous allez pouvoir écouter Monsieur RAHMOUNI pour la délibération et ensuite, je demanderai à toutes ces personnes-là de sortir. Je crois que moi-même, je dois sortir, tout de suite, on va changer la présidence du Conseil. Je vous propose d'élire Madame FRETU présidente du Conseil.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Madame, vous êtes la présidente du Conseil le temps de la délibération.



Je vais sortir au moment du débat. On me dit que les personnes que j'ai citées sortent. Monsieur RAHMOUNI, avec la plus grande des objectivités et la neutralité qui est la sienne, va présenter la délibération. Madame FRETY, la présidence est à vous.

**Mme Laurence FRETY.** – Ils sont tous sortis. Donc, Monsieur RAHMOUNI, c'est à vous.

**M. Foued RAHMOUNI.** – Merci, Madame la première adjointe.

Juste pour celles et ceux qui nous écoutent et puis à vous toutes et tous, chers collègues, préciser que si un certain nombre de collègues élus sont amenés à sortir, c'est uniquement parce qu'il y a un certain nombre de structures qui, dans leur statut de droit, demandent à des membres du Conseil municipal d'être présents au sein de ces différents conseils d'administration. C'est des choses qui se font partout en France, que ce soit au sein des MJC ou au sein des centres sociaux et pour la Mission Locale qui ont été créés depuis plus de 40 ans maintenant. À quelques exceptions près, on compte plus de 400 Missions Locales sur le territoire métropolitain et sur les territoires ultramarins, elles ont toutes fait le choix d'être pilotées par des élus locaux. C'est pour cela qu'au sein de la Mission Locale Rhône-Sud, j'ai la chance aussi de siéger avec des collègues élus des villes de Grigny, de Condrieu, de Vienne Condrieu Agglomération, de la communauté des Pays Mornantais, de la ville de Millery également, et plus largement, sans vouloir être exhaustif, j'ai quelques noms ici :

- Le président de la Mission Locale sud-ouest lyonnais, c'est Monsieur Yves GOUGNE, maire de Beauvallon ;
- Pour la Mission Locale Rhône sud-est, c'est Monsieur Alain Berlioz CURLET, adjoint au maire LR de Saint-Priest ;
- Yann CROMBECQUE, président de la Mission Locale de Villeurbanne, maire PS ;
- Côme TOLLET, premier adjoint du maire de Caluire, un maire LR ;
- Camille AUGÉY, j'aurais pu en citer pas mal d'autres, qui est adjointe au maire de Lyon écologiste et qui elle aussi est présidente de la Mission Locale.

Une fois fait cet aparté, je reviens au cœur de la délibération. Il s'agit du financement des actions inscrites dans le cadre de notre programmation du Contrat de Ville au titre de l'année 2024. Cela vous a été précisé dans le cadre de cette délibération. Ce sont 33 projets que les services ont instruits. Je les remercie pour leur travail constant sur ce sujet. 26 associations ont déposé des demandes de subventions. On a reçu des projets sur des thématiques extrêmement variées : insertion sociale et professionnelle, le logement, l'accès aux droits, la culture, la transition écologique et j'en passe. Nous sommes sur un total de subventions de 122 000 €.

Donc, je vous demande, chers collègues, de bien vouloir :

- approuver le principe de cette délibération ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer les documents.

Je vous remercie.

**Mme Laurence FRETY.** – Merci, Monsieur RAHMOUNI. On va attendre que vous sortiez de la salle également. Voilà ce qui est fait et je vais donner la parole à Monsieur RIVA.

**M. Fabrice RIVA.** – Merci. Je salue tous les présidents d'associations qui œuvrent pour le bien vivre ensemble à Givors et dans les autres communes. Comme l'a dit de mauvaise foi Monsieur le Maire, je suis président de deux associations à Givors AADN et je suis aussi dans l'AAPPMA de Givors et je suis aussi président de la Fédération des Gardes Particuliers du Rhône. Donc, si je ne suis pas investi dans les associations, j'invite Monsieur le Maire samedi à...

**Mme Laurence FRETY.** – S'il vous plaît, on va peut-être arrêter là. Restez sur les délibérations.

**M. Fabrice RIVA.** – Et par contre, comme a essayé de justifier Monsieur RAHMOUNI, ce n'est pas parce que les copains le font qu'il faut le faire. Donc moi, je ne veux pas le faire. En plus, j'ai lu dans



la presse récemment que Monsieur le Maire avait refusé une subvention à une association givordine sous prétexte qu'il désirait s'engager en politique. Là, on va donner 4 600 € pour 26 associations ...

**Mme Laurence FRETU.** – Monsieur RIVA, vous voulez bien rester sur les associations de la délibération ? Celles qui font l'objet de cette délibération.

**M. Fabrice RIVA.** – Subventions pour des associations et ce qui est valable pour les uns doit être valable aussi pour les autres. Je suis désolé, Madame FRETU, ne vous en déplaise, j'ai le droit de m'exprimer ; ça ne vous fait pas plaisir, je le comprends et je le conçois. C'est pour ça que je n'ai jamais demandé de subvention en étant élu à la Ville. Voilà, je vous remercie.

**Mme Laurence FRETU.** – Je redis juste ce qui a été dit par Monsieur RAHMOUNI et qui a bien expliqué que c'était des membres de droit dans ces associations, ce qui fait un petit peu la différence, mais on a bien noté votre intervention.

J'ai également une intervention, c'est Monsieur SEMARI.

**M. Ali SEMARI.** – J'ai voulu avoir la liste de ces 26 associations, c'est possible ?

**Mme Laurence FRETU.** – J'ai entendu que vous vouliez la liste des associations, mais sauf erreur, elle est en annexe. Normalement, vous devez avoir les informations. Si jamais vous ne les avez pas eues, elles vous seront communiquées. Pas de souci.

**M. Ali SEMARI.** – Merci, au temps pour moi.

**Mme Laurence FRETU.** – Pas de souci. S'il n'y a pas d'autres demandes, je vais vous proposer de passer au vote : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Monsieur RIVA et Madame BODARD. La délibération est donc adoptée. Je vous remercie et j'invite les élus qui sont sortis à bien vouloir regagner leur place s'ils m'entendent.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

N° 17

#### SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA SAUGE

**M. Foued RAHMOUNI.** – Avec l'association la SAUGE, on a scellé un partenariat dans le cadre du projet Quartier Fertile et notamment autour de l'animation de la Ferme Urbaine, donc comme le disait Monsieur le Maire tout à l'heure dans son propos liminaire, la ferme a officiellement organisé sa première vente de légumes samedi dernier. Je vous invite toutes et tous à continuer évidemment à soutenir ce projet dans le sens où des ventes de légumes sont prévues tous les mardis soirs de 16h30 à 18h30 directement sur le site, avec une proposition de trois tarifications pour s'adapter au pouvoir d'achat des Givordines et des Givordins.

Pour en revenir à l'association LA SAUGE, le choix a été fait de solliciter une association dont le rôle sera d'accompagner le collectif des micro-fermiers dans la structuration et la mise en place de leurs activités, autant sur les aspects en lien avec l'agriculture d'une part, mais aussi sur tous les aspects en lien avec le montage d'un projet d'ordre économique, financier, sur d'autres sujets en termes de structuration, d'animation, de liens avec les partenaires du territoire.

Donc chers collègues, je vous demande de :

- valider le principe du versement de cette subvention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents. Merci beaucoup.

**M. LE MAIRE.** – Merci. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Deux ne prennent pas part au vote : Monsieur RIVA et Madame BODARD.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

N° 18

**MISE A DISPOSITION DU TERRAIN DE LA RUE DU BOURG A L'ASSOCIATION LES INCROYABLES COMESTIBLES**

**M. Foued RAHMOUNI.** – Délibération n° 18 en lien avec les Incroyables Comestibles, un collectif d'habitantes et d'habitants qui s'est formé sur le quartier du centre-ville qu'on accompagne depuis 2020 et dont l'objectif est de réinvestir un certain nombre d'espaces publics par le biais du jardinage, je vais le dire comme ça, ou du lien avec la nature plus largement. Ils ont déjà l'occasion depuis de nombreuses années d'animer et de réanimer le Théâtre de verdure, avec une proposition d'animation toute l'année durant. Je vous invite vraiment à y jeter un coup d'œil via notamment leurs réseaux sociaux. Ils ont une programmation extrêmement dynamique. Dans la structuration du partenariat qu'on a avec l'association, on a évoqué la possibilité d'investir une nouvelle parcelle située rue du Bourg pour permettre d'avoir un nouvel espace de fraîcheur, de respiration directement dans le centre-ville ancien de Givors.

Donc, chers collègues, je vous demande de :

- valider le principe de cette délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents. Merci.

**M. LE MAIRE.** – Merci. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité. Merci.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

N° 19

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UNICEF**

**M. Azdine MERMOURI.** – Tout le monde connaît l'UNICEF. Je n'ai pas forcément besoin de revenir sur leurs missions. Là, il s'agit de faire une convention avec eux pour faire la promotion et la sensibilisation autour des droits de l'enfant principalement. C'est en lien avec notre PEDT qui a pour vocation à promouvoir justement ces droits de l'enfant et on souhaite justement associer l'UNICEF à ces différentes tâches.

Je vous propose d'approuver cette convention. Merci.

**M. LE MAIRE.** – Merci. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

N° 20

**RENOUVELLEMENT DU DON D'ARBRES AUX GIVORDINS**

**M. Cyril MATHEY.** – Bonsoir à toutes et à tous. À travers le renouvellement du dispositif de Don d'arbres aux Givordins, la Ville de Givors souhaite accompagner le développement du patrimoine arboré de la Ville, notamment sur les parcelles privées.

Un petit rappel des chiffres : en 2021, 34 arbres ont été offerts aux habitants ; en 2022, 132 arbres ; en 2023, 148 ; en 2024, 56. Il est donc prévu pour cette opération 2025 un budget de 1 000 €. Comme chaque année, les essences fruitières seront privilégiées. Une communication au public sera réalisée en amont de la distribution qui se tiendra à l'automne afin de commander un nombre d'arbres adaptés. Les inscriptions se feront uniquement en ligne via la plateforme Toodego.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le renouvellement de ce dispositif. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** – Merci. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?  
Vote à l'unanimité, merci.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**N° 21**

**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE GIVORS ET LE SYNDICAT DE MISE EN VALEUR,  
D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU BASSIN VERSANT DU GARON (SMAGGA) POUR LA  
RÉALISATION D'UNE ŒUVRE DE STREET ART**

**M. LE MAIRE.** – Tout est dit dans le titre de la délibération. Le SMAGGA propose de faire une œuvre Street art sur le pont SNCF situé entre le croisement de la rue Romain-Rolland et de la rue Auguste-Delaune, à côté de l'enceinte du Parc des sports.

Il y aura une participation de l'État de 7 500 € ; une participation du SMAGGA de 3 750 € et une participation de la Ville à hauteur de 3 750 €. Bien évidemment, la fresque aura un rapport avec les inondations et va venir s'ajouter au travail d'embellissement comme on l'a fait pour les latrines et notamment les transformateurs dans la Ville.

Monsieur RIVA pour une prise de parole.

**M. Fabrice RIVA.** – La semaine passée, j'ai participé à un forum des chefs d'entreprise où j'ai pu rencontrer les premiers graffeurs de France. Ils ont même exposé leurs œuvres au musée Pompidou. J'ai pu échanger avec eux sur la qualité des œuvres, sur ce qu'il allait faire. Dans la région, ils vont développer plein de Street art comme ça. Je leur ai fait part, et je ferai part aussi aux graffeurs qui vont faire cette œuvre parce qu'elle sera votée, je pense, de la pertinence parce qu'en fait, quand on fait ça, on s'aperçoit que les quartiers sont impliqués et pour une fois, ça tient et pas besoin de mettre des caméras pour les surveiller. En général, les jeunes à côté se l'approprient. On fait de belles choses pour les quartiers et ça reste. C'est le message que je leur ai fait passer en disant bravo parce que ça reste.

Par contre, par honnêteté avec Monsieur BERARD, le maire de Brignais et le président du SMAGGA, on en a bien discuté ; j'ai fait de multiples réunions avec lui pour préserver les Givordins et donner des idées notamment sur le bassin écreteur qui va être fait au-dessus des Vernes. Monsieur le Maire, les blessures ne sont pas refermées encore. Les maisons ne sont pas reconstruites ; il y a plein de gens qui souffrent à Givors. Dépenser 15 000 € pour du Street art, c'est juste scandaleux. On a le temps de le faire. Réparons ; mettez l'argent dans des batardeaux ; il y a plein de maisons qui sont en souffrance parce qu'elles auraient pu être sauvées à cause de batardeaux. On attend les syndicats qui viennent faire des devis, Madame FRETU, relancez-les. Le SyGR n'est toujours pas passé ; le SMAGGA y travaille, mais voilà, on risque encore d'être inondé. Je vous rappelle qu'on est sur une couche granitique ; on est enclavé ; on est en fond de vallée ; l'agriculture a changé sur les coteaux. Comme c'est du granite et comme les méthodes d'écoulement des eaux pluviales ont changé, on balance tout dans les jardins. Ça ne va plus au ruisseau et à la ruelle, ça va dans les terrains et quand ils sont gorgés d'eau – excusez-moi, l'expression – on prend tout sur la gueule.

Donc, il y a des Givordins qui souffrent ; on n'a pas besoin de leur mettre une délibération à 15 000 € encore en ce moment, c'est un peu trop tôt. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** – Encore une fois, vous êtes à côté de la plaque, mais ce n'est pas grave. On va faire de la pédagogie, on va continuer à vous faire de la pédagogie et à expliquer les choses à la fois à vous, mais aussi pour que nos concitoyens qui nous regardent puissent comprendre le principe.





C'est comme le tas d'encombrants. Qu'est-ce que je n'ai pas entendu ? On négocie avec les services de l'État ou bien les services de la Métropole pour savoir qui payerait. Ça a coûté plus de 425 000 € d'enlever les encombrants. « Madame, Monsieur le Maire, vous ne faites rien pour enlever les encombrants ». C'est deux choses différentes, on ne dit pas que tout est fait, tout est réparé, c'est des procédures différentes. Concernant les maisons, cela concerne les assureurs et les systèmes assurantiels ; ce ne sont pas les collectivités et ce n'est pas la Ville. En même temps, les gens nous disent : « eh bien, il faut continuer à embellir la Ville ». Eh bien, cette délibération participe à cet embellissement, notamment ce graphe sur le pont SNCF. Donc, ce financement de 15 000 € n'a rien à voir avec ce que vous évoquez, ce sont deux choses différentes. De toute façon, ils sont prévus sur le budget de la culture, de l'art à l'extérieur et c'est ce que nous défendons. C'est comme si vous nous disiez que le travail sur les latrines n'est pas bien, que c'est dégueulasse ce que nous avons fait. Cette dépense n'a rien à voir avec d'autres dépenses, vous venez opposer des choses qui ne sont pas opposables et c'est fort regrettable. C'est comme si nous opposions de l'art et de la sécurité. Non, ce sont deux choses différentes. C'est dans le cadre d'un budget global et il faut faire les deux ; il faut faire à la fois de la culture et il faut faire à la fois de la sécurité et on est là-dedans.

Aujourd'hui, la délibération porte uniquement sur le fait d'embellir la Ville et d'embellir à travers un graphe. En plus de cela, on a des financements de l'État et du SMAGGA. Effectivement, la Ville y participe à hauteur de 25 %. C'est encore regrettable de faire croire aux gens qu'on ne pense pas à eux. On a réhabilité, on pense beaucoup à eux. On sait très bien qu'il y a encore des situations malheureusement avec certaines assurances qui ne sont pas réglées du tout et si on peut leur apporter un coup de main, on apportera un coup de main. Avec le protocole d'accord qu'on a obtenu avec l'assurance de la Ville, vous estimiez tout à l'heure que nous n'avions pas obtenu assez d'indemnités, mais on n'a pas encore été remboursé. Pour autant, nous avons fait certaines dépenses mais nous n'avons pas fait toutes les dépenses qu'il faudrait. Cela va prendre du temps, malheureusement, avec les assureurs.

Donc cette délibération parle uniquement d'un graphe, d'embellir la Ville et rappeler ce qui se passe autour du Garon et du Mornantais, rappeler que c'est aussi un endroit où il y a eu des inondations. En tout cas, cela sera le thème du graphe.

Il y avait une prise de parole ?

**M. Robert JOUVE.** – C'est simplement pour une précision parce que Monsieur RIVA laisse entendre que ça coûte 15 000 € à la Ville, mais c'est une erreur. Je voudrais que les gens qui nous écoutent le comprennent bien, ce n'est pas 15 000, la participation de la Ville de Givors, c'est 3 750 €.

**M. LE MAIRE.** – Et je le rappelle encore une fois, c'est de la culture, c'est de l'art et de l'art en ville, c'est important. Ce n'est pas en opposition avec ce que vivent les gens, bien au contraire, cela peut aider d'une manière à mieux supporter aussi les inondations que nous avons subies, qu'ils ont subies tous autant que nous sommes.

Je vous propose de passer au vote : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Deux ne prend pas part au vote : Monsieur RIVA et Madame BODARD.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## N° 22

### CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION CONCORDIA ET LA COMMUNE DE GIVORS RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'UN CHANTIER INTERNATIONAL EN JUILLET 2025

**Mme Solange FORNENGO.** – Toujours dans le cadre de cet objectif d'embellissement de la Ville par la mise en valeur, voire la restauration, des vestiges du château Saint-Gérald, nous nous appuyons depuis 2023 sur des chantiers internationaux.





En quelques mots, dire quand même ce qu'est un chantier international. Comme son nom l'indique, un chantier international rassemble des jeunes qui viennent du monde entier. Ces jeunes choisissent de découvrir un pays, une région, sa culture, son mode de vie en se rendant utiles. Il est important de souligner qu'ils payent leur voyage. En échange de leur travail, en l'occurrence, ce sera celui qu'ils vont fournir sur le chantier Saint-Gérald, ils sont logés et nourris. La Ville a déjà accueilli des jeunes Mexicains, des Russes, des Chinois, des Espagnols, des Italiens, des Tchèques et j'en oublie, auxquels, bien sûr, viennent se joindre de jeunes Givordins, voire de moins jeunes.

Cette année, l'organisation d'un troisième chantier se déroulera du 4 au 18 juillet. L'association des Gardiens de la Colline fondée en 2024, qui rassemble déjà une cinquantaine de Givordins motivés par ce projet de restauration des vestiges de Saint-Gérald, va contribuer à développer les liens très fortement entre la population et ces jeunes internationaux. Cette délibération propose de poursuivre par notre partenariat avec l'association Concordia qui favorise les échanges interculturels et intergénérationnels.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'adhésion de la Commune à l'association Concordia pour un montant de 20 € ;
- d'approuver cette signature de la convention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette dite convention ;
- de verser une subvention de 4 880 € à l'association Concordia ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et tout versement y afférent.

**M. LE MAIRE.** – Je vous remercie, Madame FORNENGO. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Deux ne prennent pas part au vote : Monsieur RIVA et Madame BODARD.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## N° 23

### CONVENTION DE PARTENARIAT – INTERVENANTE SOCIALE AU COMMISSARIAT DE POLICE NATIONALE DE GIVORS/GRIGNY – ANNÉE 2025

**Mme Florence MERIDJI.** – L'intervenante sociale en commissariat à Givors Grigny, initiée par la politique publique de prévention de la délinquance et de lutte contre les violences, a été renforcée en 2019. La préfecture et le ministère de la Justice ont validé la priorité de Givors et Grigny pour accueillir une intervenante sociale avec des conventions signées jusqu'en 2023.

Le volume des plaintes a justifié le passage à temps plein de cette intervenante en 2023 et depuis 2024, le CCAS de Givors porte ce dispositif avec des missions d'accueil, d'orientation et de relais vers les partenaires. Une convention annuelle précise les modalités de mise en œuvre et de financement, avec une reconduction jusqu'au 31 décembre 2025 incluant un nouveau financeur : la CAF. Donc, le budget prévisionnel pour 2025 est de 52 981 € réparti entre l'État, la CAF 69 et les Communes de Givors et Grigny. L'État s'engage à verser une participation à hauteur maximum de 50 % du coût total, soit 26 497 € au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance, sous réserve de la disponibilité des fonds. La CAF du Rhône s'engage à participer à hauteur de 9 000 € sous réserve d'un vote favorable en conseil d'administration et les Communes de Givors et Grigny-sur-Rhône s'engagent à contribuer à hauteur de 33 %, soit 17 484 € à répartir entre les deux villes, soit 10 889 € pour la Ville de Givors avec 1 050 € de reliquat pour l'année précédente et 5 545 € pour le CCAS de Grigny-sur-Rhône.

Il est proposé au Conseil municipal :



- d'approuver le partenariat pour l'année 2025 avec l'État, la CAF et le CCAS de Grigny-sur-Rhône, le CCAS de Givors pour le maintien de l'intervenante sociale au commissariat de police nationale de Givors-Grigny ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat et de participation financière ci-jointe et tout autre document s'y rapportant ;
- de dire que les crédits seront inscrits au budget communal.

**M. LE MAIRE.** – Merci, Madame MERIDJI. Monsieur RIVA pour une prise de parole.

**M. Fabrice RIVA.** – L'intervenante sociale a au sein du commissariat un rôle hyper important et pas pour les délinquants, mais bien évidemment pour les victimes puisqu'elle va permettre aussi d'orienter les victimes et de les renseigner sur les démarches à suivre. Lors d'un dernier passage au commissariat, j'étais très touché et heureusement que la personne soit là parce qu'en fait, on avait un petit gamin de huit-dix ans qui ne pouvait plus rentrer chez lui ; ses parents étaient partis, ils avaient dû se disputer ou se violenter ; le gamin s'est retrouvé tout seul à la rue et qu'est-ce qu'ils font ? Ils le placent au commissariat et quand vous avez un policier qui accueille le gamin, il n'est pas capable de trouver les mots ou d'avoir l'habitude de recevoir un enfant et là, l'intervenante sociale le prend en charge et c'est vraiment important. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** – C'est pour cela que nous soutenons cette démarche et que nous avons internalisé aussi cette intervenante sociale qui vient du CCAS et c'est pour ça que en tant que maire ou en tout cas en tant qu' élu, j'aimerais qu'il y ait un intervenant social dans tous les commissariats de France et de Navarre. Malheureusement aujourd'hui, ce n'est pas le cas. C'est important d'accueillir des personnes en détresse et notamment des victimes et apporter des orientations en tant que travailleur social, un policier n'est pas un travailleur social. Chacun a sa place et c'est important. En tout cas, je défends cette idée-là.

Je vous propose de passer au vote s'il n'y a pas d'autre intervention. Y a-t-il deux votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité. Merci.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**M. LE MAIRE.** – Étant donné la chaleur, je vous propose de faire une petite pause de cinq minutes. Nous aurons une pause rafraîchissement, ensuite on reprend.

*Pause – Reprise*

**N° 24**

#### **CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE DONNÉES RELATIVES AU SUIVI DE L'OBLIGATION SCOLAIRE**

**M. Azdine MERMOURI.** – Chaque enfant est tenu d'avoir une scolarité. C'est une obligation légale et à ce titre, on doit venir contrôler ou s'assurer que les enfants en question, effectivement, suivent bien leur scolarité. Pour simplifier un petit peu l'administration et ce suivi-là, il est proposé d'avoir une convention qui permet d'avoir un lien informatique entre les partenaires que sont la CAF et l'Éducation nationale pour justement récolter ces informations-là et les présenter le cas échéant.

Cette convention a pour objectif de mettre en place cette connexion informatique. Évidemment, ces données respectent les normes de sécurité en vigueur.

**M. LE MAIRE.** – Merci.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE LA RAMA**

**M. Azdine MERMOURI.** – Je pense que nous avons déjà abordé ce sujet lors du précédent Conseil municipal. Nous avons débattu sur le choix que nous avons fait d'arrêter la navette de La Rama.

Cette délibération a pour objet de venir officialiser, acter d'un point de vue administratif cet arrêt.

Pour rappel, c'est une navette pour un coût annuel de 46 000 € pris sur l'ancien marché des bus. Je pense qu'aujourd'hui, ça serait un peu plus important. Cela a concerné 40 familles. Aujourd'hui, si on doit tirer un bilan de cet arrêt, ce que je peux vous en dire, c'est que sur les 40 familles qui utilisaient cette navette, une petite moitié a arrêté de fréquenter La Rama par des raisons de principe. Par principe, ils ont refusé. 15 familles ont utilisé la navette utilisée en transition pendant les vacances d'avril. Au global, sur les 24-25 enfants qui bénéficiaient de cette navette, le bilan qu'on en tire aujourd'hui, c'est qu'une bonne moitié se retrouvent au centre social et l'autre moitié ont trouvé des moyens de venir, malgré tout, sur La Rama.

Voilà ce que je peux vous en dire à ce stade.

**M. LE MAIRE.** – Merci.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Quatre abstentions.

Il faut appuyer sur le bouton. Je vous donne la parole, Monsieur HAOUES.

**M. Hocine HAOUES.** – Effectivement, cela ne toucherait que 40 familles. La question, c'est comment, puisque je me rappelle d'une époque qui n'est pas si lointaine où, pratiquement, on refusait des gamins à La Rama. Et je trouve dommage qu'on soit arrivé à que 40 alors, je pense qu'il y a plus de gamins que 40.

**M. Azdine MERMOURI.** – Non, c'est 40 familles.

**M. Hocine HAOUES.** – Voilà, 40 familles, donc il y a plus d'enfants. Mais je trouve dommage qu'on soit arrivé à si peu d'enfants.

Après, quid des mamans isolées qui montent à Lyon en train parfois pour pas de super salaires. Du coup, à l'époque, souvent, les mamans s'arrangeaient entre elles. Il y en avait une qui récupérait les gamins, il y avait le bus qui passait, c'était, entre guillemets, plus facile pour elle. Maintenant, quand vous avez une maman qui a la voiture, si elle l'a, ce n'est pas évident, surtout, si elle a deux ou trois gamins à promener. Après, sur le fait que le trajet du centre de Givors à La Rama, ce n'est pas une promenade, même en voiture. Je trouve dommage que pour une majorité qui a quand même une bonne couleur verte, on favorise plus le transport individuel que le transport collectif.

Donc, personnellement, je voterai contre, en cohérence avec la dernière délibération qui concernait plus ou moins le même sujet.

**M. Azdine MERMOURI.** – Une précision, c'est 40 familles. En termes d'enfants, nous sommes sur une petite trentaine au total. C'est sur l'année complète, qui fréquentent La Rama. Sur ces 30 enfants, la moitié ont pu maintenir leur participation à La Rama. L'autre moitié a pu trouver une solution via les centres sociaux. Effectivement, c'est un choix qui n'est pas agréable, il faut le dire. Mais il était difficilement tenable d'avoir une navette qui approche des 50 000 € pour un nombre d'enfants malheureusement pas suffisant. Voilà ce que je pourrais vous dire.

**M. LE MAIRE.** – Pour compléter les propos de Monsieur MERMOURI, on a voté le budget au mois de mars. Lors du précédent, on en a longuement discuté. Après, c'est des choix. C'est un crève-cœur, effectivement. Je mettrais bien une navette aussi pour chaque famille, ceux des Vernes qui me demandent une navette pour aller au Parc des sports, parce que c'était le cas avant. On les a supprimés en disant qu'on privilégie la marche. Il y en a certains même qui ont dit que le centre aéré



était trop loin, qu'il faudrait peut-être le mettre en centre-ville, mais on est toujours au centre de quelque chose. Il y a une époque, je me souviens, les familles venaient à 5h du matin faire la queue pour pouvoir inscrire leurs enfants à La Rama, on inscrivait tout le monde. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas et on a de la place. Mais le centre de loisirs, c'est d'abord et avant tout pour les familles qui travaillent. Donc, c'est un accompagnement qui est de cet ordre-là. On accueille tout le monde, mais c'est d'abord pour les familles dont les parents travaillent.

Je respecte votre choix. Je dis juste que ce n'est pas de gaieté de cœur qu'on le fait. Juste, on assume les choix que nous faisons parce qu'à un moment donné, il faut bien trouver l'argent pour pouvoir financer, pour voter le budget. En cohérence, le service et l'adjoint, ce n'est pas de faire des économies, c'est de pouvoir budgétairement passer. On n'a pas augmenté le coût de la cantine, de la restauration. Je rappelle juste qu'il y a une augmentation de 400 000 €.

Le transport, Monsieur MERMOURI, on a pris pour les écoles ?

**M. Azdine MERMOURI.** – C'est une fois et demie.

**M. LE MAIRE.** – C'est doublé. L'énergie, depuis le début du mandat, c'est plus de 1 million d'euros en plus, ça coûtait à peu près 900 000 et aujourd'hui on avoisine les 2 millions, même si on a fait quelques économies cette année. On tourne vers le 1,8 million, 1,9 million.

Ensuite, on a des demandes sur la sécurité, sur la culture, sur l'éducation, sur tous les plans. On vient essayer de trouver là où c'est le moins impactant pour les familles. Ensuite, on a surtout fait une chose : on n'a pas augmenté les impôts des Givordines et des Givordins. Nous avons également fait une seule augmentation tarifaire. C'était en début de mandat et c'était 10 centimes sur les tarifs. On a même diminué, on a maintenant une offre beaucoup moins chère, notamment pour les cimetières, les concessions sont moins chères chez nous qu'ailleurs.

Donc, on est toujours dans cette démarche sociale, solidaire avec les plus fragiles. Mais en même temps, on essaye de trouver la bonne parade parce qu'on doit voter un budget à l'équilibre. Ce sont des choix. Je le dis bien, je respecte votre position, mais il était important de vous donner ce complément d'information. Quand on fait ces choix-là, ce n'est pas de gaieté de cœur. Si nous ne faisons pas ce choix-là, dites-nous ce quelle dépense retirer. Je veux bien qu'on ait un débat au moment du budget, au moment du dialogue budgétaire, que nous ne soyons pas omniscients, on n'a pas la science infuse. J'estime que quand l'opposition a des choses à dire cohérentes et intéressantes, avec la majorité, on est très preneur. En l'occurrence, nous n'avons pas trouvé d'autres endroits où réduire la dépense. En plus de ça, avec l'augmentation du tarif de bus et le prochain marché en septembre, on augmente de 200 000 €. On a absorbé toutes les augmentations, a demandé à l'administration de faire des économies dans le cadre de son fonctionnement. On essaye d'optimiser vraiment tous les postes. C'est un choix.

Vous le savez, il faut faire un budget équilibré. En plus de ça, on réussit à ne pas endetter la Ville. Certaines dépenses ne sont pas prévues, comme la crèche, qui devait être gérée en DSP mais qui le sera finalement en régie. Cela va coûter à peu près 800 000 €, il va y avoir un reste à charge d'à peu près 200 000 à 300 000 € qu'il va falloir trouver sur le budget 2026. Pourtant, on fait le choix délibéré d'accompagner les familles parce qu'il manque beaucoup de places de crèche. Il fallait anticiper et préparer. On le fait, là aussi, sans augmentation d'impôts, c'est véritablement un exploit. On a pu vendre deux-trois biens qu'on n'utilisait pas. J'ai le souvenir aussi de certains qui disaient ici aussi qu'il était scandaleux d'avoir vendu Saint-Pierre-de-Chartreuse, alors qu'il s'agissait d'un boulet pour la collectivité qui n'avait pas été réhabilité. C'était 200 000 € de déficit. Les études 2019 que vous avez eues à l'époque et les études repensées évoquaient un investissement de 5 et 7 millions d'euros.

Donc, ce sont ces choix-là que nous faisons. Ce n'est pas des choix faciles, mais à un moment donné, il faut être pragmatique. Je m'excuse d'avoir été un peu long, pour ce travail de pédagogie auprès des personnes qui nous regardent et auprès des Givordins. Si je pouvais tout faire gratuitement, à titre personnel et individuel, je le ferais, mais ce n'est pas possible ; je suis en

responsabilité. Ce n'est pas une histoire de couleur politique, c'est une histoire de pragmatisme. Où mettre le curseur, à quel endroit, qu'est-ce qu'on fait, qu'est-ce qu'on ne fait pas. C'est important. A la RAMA, auparavant les agents étaient embauchés au mois. Nous avons embauché des agents à l'année pour apporter de la qualité pédagogique, vous l'avez voté. Cela s'est fait pratiquement sans augmentation. Il y a eu une petite augmentation sur La rama, mais c'est de la qualité de service, comme la qualité des repas, c'est cela qui nous guide.

Ce qui nous guide avant tout, c'est un budget équilibré, ne pas endetter les Givordins et ne pas augmenter les impôts. Dans les prochaines années, nous devons forcément soit avoir recours à l'endettement, soit à l'augmentation des impôts. Nous devons faire des choix dans les services que nous rendons à la population. Je veux bien avoir un débat avec la population, avec l'opposition, avec qui veut avoir un vrai débat de fond. Mais de grâce, ne soyons pas démagogiques entre nous ; disons les choses très clairement. Je peux comprendre et je respecte votre point de vue, il est respectable. Cependant, il faut regarder dans son ensemble, on vote un budget à l'équilibre nous devons donc faire des choix. Ailleurs, on a compensé pour éviter des augmentations très importantes, notamment à la restauration scolaire.

Je voulais vous dire ça pour compléter, pour être beaucoup plus global. Allez-y.

**M. Hocine HAOUES.** – Alors, ce n'est pas du fait de la municipalité. On sait très bien que les dotations s'amointrissent et qu'à un moment, il faut faire un choix. Je suis d'accord avec vous. Sauf que La Rama, les centres sociaux, la MJC ou d'autres associations – alors, je parle de La Rama parce que c'est ce qui touche les enfants – c'est les seuls moments où on arrive à arracher les gamins de devant leurs écrans, que ce soit Internet ou la télé. Et je trouve dommage que certains gamins, je ne vais pas faire la caricature, mais vont passer leur mercredi devant la télé.

**M. LE MAIRE.** – Ce n'est pas le cas.

**M. Azdine MERMOURI.** – Sur les 30 enfants impactés par cet arrêt de navette, la moitié ont trouvé une solution. Donc, ils seront toujours à La Rama. L'autre moitié a été accompagnée sur les centres sociaux. Donc, ils sont occupés, ils ont une activité.

**M. LE MAIRE.** – L'idée n'est pas de venir trop débattre sur ce sujet-là. Je veux bien que vous compariez avec d'autres communes ce que nous faisons auprès de la jeunesse. Aujourd'hui, il y a des enfants, des familles de Loire-sur-Rhône qui nous demandent des aides. On n'y répond pas parce qu'ils n'habitent pas Givors. Nous faisons beaucoup pour la jeunesse. Nous avons augmenté les subventions des centres sociaux, de la MJC.

Il faut donc prendre les choses dans leur globalité, on a augmenté les subventions de pratiquement tout le monde. C'était un choix délibéré. Pour le pack jeunesse, on a mis 100 000 €, en espérant que les Givordins aient des mentions très bien. Je serai très heureux de faire des chèques de 150 € de prime. Vous voyez, l'idée n'est pas de ne pas payer, mais de créer des dispositifs dont les Givordins profitent à tous les âges. On essaye de parer au trou dans la raquette. Pour autant, globalement, à Givors, on répond fortement à pratiquement tous les besoins de la tranche d'âge de la jeunesse. C'est pour ça que je suis le premier désolé pour le fait qu'on ait supprimé le bus de La Rama. Mais il faut faire des choix. C'est comme le bus scolaire entre le plateau de Montrond et l'école Joliot-Curie que nous avons supprimé sur le temps de midi. Bien sûr que ça a causé des petites problématiques, mais les gens, ensuite, ont inscrit leurs enfants à la cantine. On a maintenu uniquement le matin et le soir parce que c'était un endroit qui impactait le moins les familles et les enfants.

Aujourd'hui, à Givors, vous pouvez dire ce que vous voulez, mais on soutient très fortement les associations ; on soutient très fortement les enfants ; on soutient très fortement les jeunes à travers le sport, l'éducation, la culture, sur tous les plans. Je pourrais faire de la politique et là, je ne vais pas en faire de la politique car nous complétons l'héritage que nous avons eu dans cette collectivité, cette municipalité. Nous avons été beaucoup plus loin parce qu'on a une population fragile à Givors et on cherche à l'en sortir. On n'a pas honte de le dire. C'est un travail de longue haleine, tout comme le commerce en centre-ville. Pour sortir les gens de cette fragilité, il faut les accompagner, il faut avoir





un projet éducatif, il faut avoir des partenaires qui vous soutiennent financièrement. C'est pour ça qu'on va voter très régulièrement à chaque Conseil municipal des demandes de subventions à tous les niveaux, que ce soit tout à l'heure avec la CTG, que ce soit avec la CAF, que ce soit avec tous nos partenaires de l'État, de la Métropole. Notre travail, c'est de ramener de l'argent sur notre territoire et ensuite de le redistribuer, que ce soit aux jeunes, aux moins jeunes. Cela ne s'oppose pas. Comme je le redis ici, je ne veux pas créer de la polémique, la culture n'est pas opposable à la sécurité. Les deux sont importants pour notre territoire. L'éducation n'est pas opposable à la sécurité. On a besoin d'éducation et on a besoin de sécurité. C'est important.

J'ai été un peu long, mais en même temps, c'était important de réexpliquer que ce n'est pas 40 000 €, c'est 45 millions d'euros dont on parle, au final.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Alors, 6 contres : 4 Givors en grand 2021, Monsieur RIVA et Madame BODARD. Y a-t-il des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Madame KAHOUÏ ne prend pas part au vote.

La délibération est votée.

**Le rapport est adopté à la majorité.**

**N° 26**

#### **MISE À JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'AQUAVILLAGE**

**M. Loïc MEZIK.** – Comme chaque année, depuis quelque temps, tous les étés, on met en place l'Aquavillage sur le bassin de joutes. Là, il y a quelques modifications du règlement intérieur en ce qui concerne notamment des horaires et des modalités d'accessibilité.

Concrètement, il y aura un créneau qui sera créé le mardi de 12h30 à 13h30 en priorité pour les enfants mesurant en dessous de 1m40 à partir de 1m20 et accompagnés d'un adulte responsable puisque les enfants de moins de 1m30 doivent être obligatoirement accompagnés d'un adulte responsable. Au-delà, il n'en est pas nécessaire.

De même, un créneau sera proposé de 12h à 14h pour les usagers du centre nautique. Du coup, les personnes qui payeront l'entrée au centre nautique, entre midi et 14, ils pourront bénéficier d'un accès réservé à cette partie terrestre de l'Aquavillage. Les activités paddle ne seront pas disponibles le mercredi lors des derniers créneaux ainsi que sur les temps partagés par les associations.

Malgré tout, pendant ce temps-là, les enfants, les autres personnes auront accès aux jeux gonflables et les autres jeux seront toujours accessibles.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil municipal d'approuver ces modifications de règlement intérieur.

**M. LE MAIRE.** – Merci, Monsieur MEZIK. Je ne l'ai pas dit dans mon long laïus avant, mais les animations de cet été vont nous coûter à peu près 400 000 €, investis notamment en direction des familles et de la jeunesse. Cela participe aussi à ce qu'on ne s'ennuie pas dans Givors, on peut passer de bonnes vacances à Givors.

Je propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote. Vote à l'unanimité.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**N° 27**



**REMBOURSEMENT EXCEPTIONNEL D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES**

**M. Azdine MERMOURI.** – J'ose espérer que vous avez en mémoire que nous avons modifié les activités périscolaires. Nous sommes passés d'une approche plutôt tarif journalier à un forfait annuel. Ce forfait a pour objectif à la fois de faire bénéficier les familles d'un prix plus attractif, puis d'avoir une continuité pédagogique sur les projets qui y sont proposés.

La mise en œuvre a été réalisée en septembre 2024. Le démarrage a été un peu difficile, des incompréhensions ont été induites, ce qui a conduit des familles à souscrire alors qu'elles n'avaient pas forcément besoin.

Cette délibération a pour objet justement de venir rembourser ces familles qui auraient fait ces erreurs d'appréciation et donc venir procéder au remboursement de 1 019 €.

**M. LE MAIRE.** – Merci. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité. Merci.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**N° 28****MISE À JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS ET DES LOISIRS (EMSL)**

**M. Loïc MEZIK.** – C'est le conseil des mises à jour. Mise à jour de ce règlement intérieur de l'école municipale des sports, donc quelques petites modifications. Élargissement de l'amplitude horaire qui passe de 8h30 à 16h30 pour la saison 2025-2026.

Également rajouté au règlement intérieur, le fait que la salle Dédé Rostaing était absente de ce règlement intérieur et pourtant utilisée. C'était pour corriger cette petite erreur.

Ensuite, on élargit quelque peu l'accueil, c'est-à-dire qu'on va faire la passerelle entre le primaire et le collège pour inclure les enfants jusqu'à 12 ans. Pourquoi ? Parce que c'est aussi un axe prioritaire du projet éducatif de territoire. C'est pour essayer de s'inscrire dans ce passage en transition primaire-collège qui est important et qui, parfois, peut être difficile pour les enfants. Avec le sport, on peut peut-être essayer de leur faire faire cette transition de façon plus cool, plus douce ; les amener toujours vers plus de sport et plus de valeurs sportives.

Les deux dernières, c'est une capacité d'accueil limitée. Bien entendu, on ne peut pas dépasser le nombre d'enfants que le nombre d'éducateurs permet d'accueillir. Et une obligation de fréquentation, c'est-à-dire qu'après trois absences injustifiées d'un enfant, sa place pourra être cédée à un autre enfant, ce qui est logique.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ces modifications. Merci.

**M. LE MAIRE.** – Merci. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**N° 29****MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES**

**M. Azdine MERMOURI.** – Décidément, on est dans le tunnel des réglementations. On continue le travail de simplification de l'administration, en essayant, justement, deux objectifs recherchés à travers cela. La première, qui est d'assouplir un peu les règles de façon à ce que les familles ne

soient pas mises en difficulté. Et aussi, de limiter les erreurs administratives qui pourraient être causées.

Les grandes lignes de ce changement sont, bien évidemment, la partie administrative. On demandera moins de documents, qui sont demandés actuellement. Pour le coup, une obligation d'avoir un dossier complet à l'heure d'inscription, cela permettrait de limiter un peu les erreurs. Puis, je pense que ce qui est plutôt significatif, ça va être le fait qu'on puisse modifier la présence ou pas de l'enfant en périscolaire le matin à 8h30. Avant, on ne pouvait pas ; on en faisait la veille. Là, on pourra le faire au petit matin. Et puis, accueillir les enfants de moins de 3 ans au périscolaire du matin, ce qui permet aux familles qui travaillent de pouvoir déposer l'enfant un peu plus tôt.

Voilà les grandes lignes. Donc, je vous propose d'approuver ce nouveau règlement. Merci.

**M. LE MAIRE.** – Merci. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

#### N° 30

##### **SAGIM, RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024**

**M. LE MAIRE.** – Ce document doit vous être communiqué au Conseil municipal ainsi qu'aux membres de la SAGIM.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Alors, deux ne prend pas part au vote : Monsieur RIVA et Madame BODARD.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

#### N° 31

##### **CCSPL – ÉTAT DES TRAVAUX 2024**

**M. LE MAIRE.** – La commission consultative des services publics locaux a examiné deux sujets en 2024 :

- le rapport annuel 2023 de la Métropole sur le prix et la qualité des services publics et d'assainissement, de la prévention et des traitements des déchets ménagers et assimilés ;
- le rapport annuel 2023 de la société Lombard et Guérin, chargée de la délégation d'exploitation des marchés forains et d'approvisionnement de la Commune de Givors.

On vous a fait état des travaux.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote. C'est voté.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

#### N° 32

##### **EMPLOIS NON PERMANENTS**

**Mme Laurence FRETU.** – La délibération sur les emplois non permanents, vous en avez l'habitude.

Là, il s'agit de pouvoir recruter temporairement des agents contractuels pour un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités. En l'occurrence, cela concerne 19 agents d'entretien, 3 agents de crèche et un directeur d'accueil loisirs périscolaire. Ces emplois sont créés à compter du 25 août et représentent un nombre maximal qui, potentiellement, ne seront pas tous pourvus.



Il vous est proposé d'approuver la création de ces emplois non permanents. Merci.

**M. LE MAIRE.** – Très bien.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Monsieur RIVA, Madame BODARD et Givors en grand 2021 ne prennent pas part au vote.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**N° 33**

#### **TABLEAU DES EMPLOIS**

**Mme Laurence FRETY.** – Autre délibération habituelle pour pouvoir faire plusieurs choses. La première, c'est les créations d'emplois qui sont en grande partie en lien avec l'ouverture de la nouvelle crèche La Ruche Enchantée pour laquelle, forcément, il faut les emplois associés. On l'a déjà évoqué tout à l'heure. C'est l'essentiel de la délibération.

Il y a aussi deux suppressions d'emplois d'assistant polyvalent et d'agent d'entretien au service technique.

Des modifications qui sont en lien avec les différents recrutements, mobilités ou organisations des services. Vous les avez dans la délibération.

Sur le pôle Réussite Innovation Educative, la direction du service technique et la direction des affaires culturelles. Puis l'ouverture à un CDD de trois ans de coordinateur de la communication à la médiathèque pour faire face aux difficultés rencontrées lorsqu'on a du mal à recruter un fonctionnaire sur cet emploi permanent, ce qui est le cas.

L'avis du Comité Social Territorial a été rendu favorable à l'unanimité le 10 juin dernier.

Il est proposé d'approuver ces modifications.

**M. LE MAIRE.** – Merci.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? La même chose que la délibération précédente : Monsieur RIVA, Madame BODARD et Givors en grand 2021 ne prennent pas part au vote.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**N° 34**

#### **RIFSEEP – RÉÉVALUATION DES PLAFONDS IFSE**

**Mme Laurence FRETY.** – Cela va être en lien avec le bonus attractivité qu'on a évoqué et voté tout à l'heure, des 100 € net. Il se trouve qu'en faisant cette réévaluation, certains agents se retrouvent au-dessus des plafonds fixés pour l'indemnité de fonctions, de sujétion et d'expertise, préalablement délibérés au global. Que pour certains groupes de fonctions, en l'occurrence C2, B2, B1 et A4, il faut réévaluer à la hausse certains de ces plafonds. Il s'agit de plafonds, bien sûr, qui respectent les plafonds réglementaires pour chacun des cadres d'emploi concernés. Le reste reste inchangé.

L'avis du Comité Social Territorial a été rendu à l'unanimité. Il est donc proposé d'approuver ces modifications.

**M. LE MAIRE.** – Merci.

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Ne prend pas part au vote Monsieur RIVA et Madame BODARD.

**M. LE MAIRE.** – Nous avons une question orale du groupe Givors en grand 2021.

Je rappelle au groupe Givors en grand 2021, quand il y a les questions orales, le canal d'entrée pour l'ensemble des élus, c'est le service juridique et non pas le cabinet. Le cabinet ne traite pas normalement les questions orales, les questions politiques. Votre canal d'entrée c'est l'administration, qui nous fait remonter ces questions. Comme ça, vous avez une trace, le cabinet ne pourrait pas dire ne pas l'avoir eue et les choses se feront en transparence. Pour vous adresser au Maire, vous vous adressez d'abord au service juridique. Non pas que je mette de la distance, c'est juste pour que derrière, vous ayez une traçabilité de l'administration et que ce n'est pas le cabinet.

*« Monsieur le Maire, de nombreux Givordins et Givordines nous ont fait part de difficultés liées à l'entretien des espaces verts de notre Ville : haies non taillées, arbres non élagués, passages parfois encombrés ou assombrés, voire des situations plus problématiques touchant à la sécurité et à l'accessibilité. Par ailleurs, la présence importante de pigeons suscite de l'inquiétude et un certain désarroi parmi les habitants, malgré les dispositifs déjà mis en place pour limiter les nuisances. Ces constats ne remettent pas en cause les efforts engagés ni les compétences partagées avec la Métropole, mais ils soulignent le besoin d'une mobilisation plus visible et coordonnée.*

*Dans cet esprit et sans volonté de polémique, le groupe Givors en grand 2021 souhaiterait savoir si la Ville envisage de lancer prochainement une démarche renforcée d'entretien des espaces verts, si un plan de régulation des pigeons est en préparation, intégrant à la fois un bilan des actions menées, de nouvelles pistes telles que les pigeonniers contraceptifs ou des partenariats spécialisés.*

*Nous vous remercions par avance pour votre éclairage sur ces sujets importants pour les cadres de vie à Givors.*

*Les élus du groupe Givors en grand 2021. »*

Je rappelle que la réponse à une question orale n'ouvrira aucun débat. Je vais vous apporter les éléments suivants.

Concernant les pigeons tout d'abord, c'est effectivement une question que nous prenons en compte, pour laquelle nous pourrions déployer des actions pour faire face aux nuisances générées.

Concernant l'entretien des espaces verts, c'est là une réalité complexe et à plusieurs titres. D'abord, au regard de sa saisonnalité et de sa dépendance à la météo, mais aussi et peut-être surtout, du fait de la multiplicité des acteurs responsables.

Ainsi, je me permets de noter que votre question qui mentionne par exemple les haies non taillées oublie l'ensemble des propriétaires des espaces verts, particuliers ou non, qui ont une obligation d'entretien et ne la respectent pas toujours. Ainsi, les débordements de végétation depuis un espace privé sur la voirie sont extrêmement gênants et sont de la responsabilité des propriétaires. La police municipale rappelle systématiquement ces obligations et la Ville est parfois obligée de se substituer à des propriétaires défaillants.

Je rappelle en outre qu'en principe, c'est aux propriétaires privés de désherber comme d'ailleurs de déneiger la portion de trottoir qui se situe le long de son mur ou de sa clôture d'enceinte.

Ensuite, au regard de votre question extrêmement large, je rappelle qu'il faut entendre cette compétence sur les espaces verts de manière étendue, incluant les parcs et jardins, les arbres, les cimetières, mais aussi les herbes folles sur voirie.

Au niveau de la Ville, ce sont donc deux services : le service Espaces Verts composé de 12 agents de terrain et le service Voirie Propreté composé de 9 agents de terrain qui répondent à leurs missions. Je veux ici saluer le travail de ces agents qui effectuent leurs tâches dans des conditions souvent difficiles, aussi bien quand il pleut que quand il fait très chaud comme actuellement. Ce

travail est d'autant plus difficile que l'histoire givordine est singulière. Ainsi, à Givors, et c'est le produit des choix du passé, la Ville dispose d'espaces verts nombreux et étendus, soit 65 hectares d'espaces herbacés au total. Notre Collectivité entretient des espaces qui, dans d'autres villes, relèvent par exemple de la compétence des bailleurs sociaux. C'est une complexité que notre majorité n'a pas choisie, mais qui est une réalité quotidienne à Givors avec laquelle nous devons composer.

De même, face à la nécessité de protéger l'environnement et de favoriser la biodiversité, face également à l'interdiction d'utiliser les pesticides, nous expérimentons de nouveaux modes de gestion et notamment la gestion différenciée. Disons les choses simplement, nous n'avons pas toujours su déployer cette gestion différenciée de façon convenable. Il faut bien dire que là où des collectivités ont commencé dès la fin des années 2000, nous n'y avons commencé qu'en 2021 et nous avons un gros retard à rattraper. Mais dans ce désarroi, nous nous améliorons. Je vois cette année un mieux par rapport aux années précédentes sans que ce soit encore pleinement satisfaisant.

Enfin, outre la SNCF pour l'entretien de ses talus, le dernier acteur à agir sur une très large partie est la Métropole de Lyon. Celle-ci a décidé d'appliquer la fauche tardive sur une partie importante de ses espaces, dont par exemple l'intégralité des pieds d'arbre avec un entretien démarrant le 15 juin. Cet entretien a commencé sur les rues Salengro, Victor Hugo, par exemple. Si vous regardez aujourd'hui, tous ces espaces-là ont été traités. J'ai expressément demandé aux services municipaux d'être vigilants quant à la réalité de cet entretien afin qu'ils répondent aux besoins des habitants.

Cette complexité globale que j'ai rappelée doit nous conduire à une réflexion. Personnellement, je reconnais l'importance de la Métropole et la réalité de son soutien. Ce Conseil l'a encore montré avec l'aide à l'investissement et son rôle dans l'obtention du projet partenarial d'aménagement. Pour autant, je crois que certaines compétences de proximité, comme la propreté ou les espaces verts, pourraient utilement revenir aux communes volontaires avec le transfert des moyens associés. Ce serait une simplification pour nos habitants, ce qui ne serait plus balader d'une institution à l'autre et une proximité accrue pour répondre aux besoins. C'est là, en tout cas, je le crois, un débat intéressant que nous pourrions avoir collectivement dans la perspective des métropolitaines 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, je vous propose de lever la séance. Je souhaite un bel été à tous, des bons concerts, profitez de l'Aquavillage et surtout des caravanes des animations, tout ça bien évidemment gratuit pour l'ensemble des Givordins.

*(La séance est levée à 21h55.)*



Ahamed BOUTELLABA




Florence NERIDJI

